



Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise

Présentation des comptes administratifs 2022

Conseil communautaire du 29 juin 2023

Table des matières :

1. L'année 2022 est marquée par le début de la mise en œuvre du plan pluriannuel des investissements (PPI) pour la période du mandat	5
1.1. Le PPI de la Communauté urbaine prévoit des dépenses d'investissement dans l'ensemble des compétences exercées.	5
1.2. Le financement du PPI repose sur la mise en place de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur le territoire communautaire	5
2. Présentation des résultats de clôture du budget principal au titre de l'exercice 2022	6
3. Présentation du compte administratif 2022	7
3.1. Vue d'ensemble du fonctionnement	7
3.2. Vue d'ensemble de l'investissement	8
3.3. Les recettes de fonctionnement	10
3.4. Les dépenses de fonctionnement	19
3.5. Les recettes d'investissement	22
3.6. Les dépenses d'investissement	23
3.7. L'endettement du budget principal	25
4. Présentation des principales dépenses d'équipement réalisées en 2022	25
4.1. Voirie	26
4.2. Eole	27
4.3. Renouvellement urbain	27
4.4. Mobilités	28
4.5. Culture, sport et tourisme	29
4.6. Administration communautaire	30
5. Focus sur les budgets annexes	31
5.1. Budget annexe assainissement	31
5.2. Budget annexe eau potable	35
5.3. Budget annexe parcs d'activité économique	38
5.4. Budget annexe déchets	40
ANNEXE 1 : FOCUS ENDETTEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O	44
ANNEXE 2 : VISION D'ENSEMBLE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	46

Introduction

Dans le cadre de l'application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, nouvelle organisation territoriale de la République, codifié par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes et leurs groupements, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation retraçant les informations financières essentielles du (des) compte(s) administratif(s), afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport répond à cette obligation pour l'intercommunalité. Il sera disponible sur le site internet de la Communauté urbaine conformément aux textes en vigueur.

Ainsi, la présentation du compte administratif constitue toujours un moment important dans le cycle budgétaire puisqu'il vise à :

- comparer les réalisations de crédits aux prévisions ;
- dégager les résultats de clôture de l'exercice et déterminer les restes à réaliser ;
- prévoir les éventuels besoins d'adaptation de la prospective au regard des évolutions de tendance constatées et de l'évolution des principaux indicateurs financiers de notre Communauté urbaine.

En ce qui concerne le compte administratif, ce dernier termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement). Tous les comptes sont examinés, qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la Communauté urbaine ;
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Les réalisations en dépenses et en recettes de chaque section comme le résultat sont parfaitement concordants avec le compte de gestion réalisé par le comptable public.

Le budget de l'année 2022 a été l'occasion de restaurer les ratios financiers de la Communauté urbaine GPS&O avec le vote de six points de taxe foncière sur les propriétés bâties en février 2022¹.

¹Délibération CC_2022-02-17_12.0

Ce rapport a pour vocation de revenir sur les éléments suivants :

- La présentation de synthèse des comptes administratifs 2022 ;
- La présentation des résultats de clôture du budget principal et des budgets annexes au titre de l'exercice 2022 ;
- La présentation du compte administratif 2022 tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- Le détail des dépenses d'investissement 2022 de la Communauté urbaine ;
- Les comptes administratifs 2022 des budgets annexes :
 - assainissement ;
 - eau potable ;
 - parcs d'activité économique (PAE) ;
 - déchets.

1. L'année 2022 est marquée par le début de la mise en œuvre du plan pluriannuel des investissements (PPI) pour la période du mandat

1.1. Le PPI de la Communauté urbaine prévoit des dépenses d'investissement dans l'ensemble des compétences exercées.

Le Conseil communautaire du 17 février 2022 a été l'occasion de présenter de manière synthétique les premiers éléments du plan pluriannuel des investissements (PPI) 2022-2026.

En 2022, le PPI prévoyait des dépenses de l'ordre de 100,3 M€. La principale dépense d'équipement en 2022 portait sur la compétence voirie avec un budget de près de 44 M€ (dont 23 M€ de reports), soit 65,2 % des dépenses d'équipement prévues au budget et exécutées à hauteur de 27,9 M€ (63,5 %) restes à réaliser compris (2,8 M€).

Les autres dépenses significatives proposées au budget 2022 sont celles relatives au projet EOLE, au renouvellement urbain et aux mobilités, respectivement à près de 13,5 M€, 6,1 M€, 8,1 M€ et exécutées à hauteur de 11,1 M€ (82,6 %), 4,1 M€ (66,5 %) et 4,5 M€ (55,6 %) (restes à réaliser compris).

Outre le PPI, la Communauté urbaine a mis en place différents outils afin d'améliorer le taux d'exécution de ses investissements :

- ❖ Les tableaux de bord de suivi de l'exécution budgétaire des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, envoyés tous les mois aux directions ;
- ❖ La création de huit autorisations de programme (AP), crédits de paiement² sur la période 2022- 2031, suivies par la création de cinq nouvelles AP³ effective depuis le 1^{er} janvier 2023.

1.2. Le financement du PPI repose sur la mise en place de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur le territoire communautaire

Le vote, par le Conseil communautaire du 17 février 2022, de 6 % de TFPB (soit + 40,2 M€ en 2022) augmente la capacité d'autofinancement.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine a pu transférer 20 M€ d'autofinancement en section d'investissement en 2023, sans remettre en cause ses marges de manœuvre. Cette politique budgétaire, et notamment face à la remontée des taux, a permis de minimiser le coût de la dette.

En outre, ce vote a évité le recours une nouvelle fois à l'emprunt.

² Délibération du CC_2021-12-16_07.

³ Délibération du CC_2022-11-24_18

2. Présentation des résultats de clôture du budget principal au titre de l'exercice 2022

En 2022, le budget annexe (BA) déchets a été créé avec l'objectif d'améliorer la lisibilité budgétaire de cette compétence. Aussi, afin de comparer les résultats de clôture de l'année 2022 avec ceux des exercices précédents, les chiffres du budget annexe déchets sont ajoutés.

Evolution des mouvements réels et d'ordre (2020-2022)

FONCTIONNEMENT	2020	2021	BUDGET PRINCIPAL 2022	BUDGET DECHETS 2022	BUDGET 2022 CONSOLIDES retraités *	VARIATION 2021-2022 en €	VARIATION 2021-2022 en %
Recettes	283 254 963,86 €	294 743 499,60 €	280 356 863,43 €	64 964 148,37 €	329 377 411,69 €	34 633 912,09 €	11,8%
Dépenses	270 114 023,50 €	282 686 902,50 €	237 193 732,79 €	62 110 553,10 €	281 193 828,78 €	- 1 493 073,72 €	-0,5%
Résultat de l'année	13 140 940,36 €	12 056 597,10 €	43 163 130,64 €	2 853 595,27 €	48 183 582,91 €	36 126 985,81 €	299,6%
Résultat reporté	20 407 467,79 €	30 445 945,15 €	33 997 241,89 €	- €	33 997 241,89 €	3 551 296,74 €	11,7%
Résultat de fonctionnement	33 548 408,15 €	42 502 542,25 €	77 160 372,53 €	2 853 595,27 €	82 180 824,80 €	39 678 282,55 €	93,4%
INVESTISSEMENT	2020	2021	BUDGET PRINCIPAL 2022	BUDGET DECHETS 2022	BUDGET 2022 CONSOLIDES	VARIATION 2021-2022 en €	VARIATION 2021-2022 en %
Recettes	93 963 566,32 €	96 076 096,49 €	78 505 342,30 €	3 376 542,56 €	81 881 884,86 €	-14 194 211,63 €	-14,8%
Dépenses	91 892 405,44 €	76 065 415,02 €	92 203 508,24 €	3 299 970,87 €	95 503 479,11 €	19 438 064,09 €	25,6%
Résultat de l'année	2 071 160,88 €	20 010 681,47 €	- 13 698 165,94 €	76 571,69 €	- 13 621 594,25 €	-33 632 275,72 €	-168,1%
Résultat reporté	- 8 051 527,52 €	- 5 458 204,34 €	14 552 477,13 €	- €	14 552 477,13 €	20 010 681,47 €	-366,6%
Solde d'exécution	- 5 980 366,64 €	14 552 477,13 €	854 311,19 €	76 571,69 €	930 882,88 €	-13 621 594,25 €	-93,6%
Solde des reports	1 715 444,67 €	- 23 057 777,49 €	- 7 062 467,32 €	- 2 486 043,51 €	- 9 548 510,83 €	13 509 266,66 €	-58,6%
<i>dont recettes d'investissement</i>	28 312 429,28 €	15 939 247,15 €	4 933 992,48 €	- €	4 933 992,48 €	-11 005 254,67 €	-69,0%
<i>dont dépenses d'investissement</i>	26 596 984,61 €	38 997 024,64 €	11 996 459,80 €	2 486 043,51 €	14 482 503,31 €	-24 514 521,33 €	-62,9%
Solde d'exécution avec reports	- 4 264 921,97 €	- 8 505 300,36 €	- 6 208 156,13 €	- 2 409 471,82 €	- 8 617 627,95 €	- 112 327,59 €	1,3%
RESULTAT GLOBAL	2020	2021	BUDGET PRINCIPAL 2022	BUDGET DECHETS 2022	BUDGET 2022 CONSOLIDES	VARIATION 2021-2022 en €	VARIATION 2021-2022 en %
Résultat global sans reports	27 568 041,51 €	57 055 019,38 €	78 014 683,72 €	2 930 166,96 €	83 111 707,68 €	26 056 688,30 €	-0,2%
Résultat global avec reports	29 283 486,18 €	33 997 241,89 €	70 952 216,40 €	444 123,45 €	73 563 196,85 €	39 565 954,96 €	94,7%

(*) Afin de comparer les budgets 2021 et 2022, des retraitements de flux financiers entre le budget principal et le budget annexe déchets sont nécessaires. Les charges de personnel du BA déchets reversés au BP (2,1 M€), les frais de structures reversés au BP (2,3 M€) ainsi que le virement d'équilibre du BP au BA déchets (13,7 M€) sont ôtés des dépenses et des recettes des budgets concernés.

L'exécution budgétaire 2022 du budget principal en mouvements réels et d'ordre comporte en fonctionnement des recettes de 280,4 M€ et des dépenses de 237,2 M€.

Compte tenu de la reprise du résultat de fonctionnement 2021 (+ 34 M€), il ressort un excédent de fonctionnement de + 77,2 M€, avant affectation du résultat.

Les opérations 2022 de la section d'investissement font ressortir un déficit de l'ordre de -13,7 M€. Après la reprise du résultat d'investissement de 2021 (+14,6 M€) et du solde des restes à réaliser (- 7,1M€), le besoin de financement de la section d'investissement est ainsi de - 6,2 M€.

Le résultat global de clôture 2021 s'élève à + 70,9 M€ en prenant en compte les restes à réaliser.

3. Présentation du compte administratif 2022

3.1. Vue d'ensemble du fonctionnement

→ Les dépenses de fonctionnement

Hors opérations d'ordre et de transfert entre sections, les dépenses réelles de fonctionnement réalisées à la fin de l'exercice 2022 de la Communauté urbaine s'élèvent à 214,3 M€.

En 2022, les dépenses afférentes à la compétence déchets sont transférées au sein du budget annexe déchets.

Aussi après les retraitements nécessaires* pour la comparaison des exercices, les dépenses réelles de fonctionnement du budget consolidé (budget principal et budget annexe déchets) s'établissent à 255,3 M€ en 2022 contre 259,6 M€ en 2021, soit une baisse de 4,3 M€ (-1,7 %).

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Les charges à caractère général : 98,8 M€ en 2022 (90,6 M€ en 2021 soit + 9 %) ;
- Les charges de personnel : 48,9 M€ en 2022 (47,9 M€ en 2021, soit + 2 %) ;
- Les atténuations de produits : 70,6 M€ en 2022 (81,9 M€ en 2021 soit -13,8 %) ;

Le taux d'exécution budgétaire de l'année 2022 en fonctionnement est de 91 %.

Dépenses de fonctionnement									
	Libellé chapitres	CA 2021	Crédits ouverts 2022 (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022 Budget principal	CA 2022 DECHETS	CA 2022 CONSOLIDES retraités *	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
011	Charges à caractère général	90,6M€	52,6M€	47,7M€	53,3M€	98,8M€	91%	8,1M€	9,0%
012	Charges de personnel	47,9M€	53,0M€	48,9M€	2,2M€	48,9M€	92%	1,0M€	2,0%
014	Atténuations de produits	81,9M€	72,1M€	70,6M€	0,0M€	70,6M€	98%	-11,3M€	-13,8%
65	Autres charges	34,5M€	48,8M€	43,1M€	3,5M€	33,0M€	88%	-1,6M€	-4,6%
656	Frais fonctionnement groupes élus	0,2M€	0,3M€	0,2M€	0,0M€	0,2M€	67%	0,0M€	-20,3%
66	Charges financières	1,6M€	3,7M€	3,0M€	0,0M€	3,0M€	81%	1,4M€	91,0%
67	Charges exceptionnelles	2,2M€	4,3M€	0,5M€	0,0M€	0,5M€	11%	-1,7M€	-78,8%
68	Dotation provisions semi-budgétaires	0,7M€	0,7M€	0,4M€	0,1M€	0,5M€	55%	-0,2M€	-32,2%
	Total dépenses réelles fonctionnement	259,6M€	235,5M€	214,3M€	59,1M€	255,3M€	91%	-4,3M€	-1,7%
023	Virement à la section d'investissement	0,0M€	55,2M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0%	0,0M€	-
042	Opérations d'ordre entre sections	13,3M€	14,9M€	22,9M€	3,0M€	25,9M€	154%	12,6M€	94,7%
	Total dépenses fonctionnement	272,9M€	305,6M€	237,2M€	62,1M€	281,2M€	78%	8,3M€	3,0%

(*) Afin de comparer les budgets 2021 et 2022, des retraitements de flux financiers entre le budget principal et le budget annexe déchets sont nécessaires. Les charges de personnel du BA déchets reversés au BP (2,1 M€), les frais de structures reversés au budget principal (2,3 M€) ainsi que le virement d'équilibre du BP au BA déchets (13,7 M€) sont ôtés des dépenses et des recettes.

→ Les recettes de fonctionnement

Hors opérations d'ordre entre sections, les recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Communauté urbaine réalisées à la fin de l'exercice 2022 s'élèvent à 326,8 M€ contre 282,3 M€ en 2021 (+44,5 M€).

Les principaux postes de recettes du budget consolidé sont les suivants :

- Les impôts et taxes : 235,3 M€ (187,6 M€ en 2021, soit +25,5%) ;
- Les dotations et participations : 64,4 M€ (70,3 M€ en 2021, soit -8,3%) ;

- Les produits de services : 12,7 M€ (6,9 M€ en 2021, soit +83,7 %).

La progression de +44,5 M€ du budget consolidé résulte essentiellement de l'institution en 2022 de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TAFPB) à hauteur de 40,2 M€, de l'actualisation de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à hauteur de +1,7 M€ et de l'actualisation de la fraction de TVA au titre de la perte de Taxe d'habitation (TH) favorable à la Communauté urbaine (+5,3 M€).

L'augmentation des produits de services et du domaine est également très marquée et consécutive à la refacturation 2020 et 2021 des charges à la SPL de la Fabrique 21 (+0,5 M€) ainsi que des frais de personnel du droit des sols mis à disposition des communes (+0,3 M€).

Nature/ Compte	Libellé	CA 2021	Crédits ouverts 2022 BP + DECHETS	CA 2022 BP	CA 2022 DECHETS	CA 2022 BP+DECHETS*	% CA 2022 / Crédits ouverts 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	Evolution CA 2022/ CA 2021 en %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,7M€	0,6M€	0,7M€	0,0M€	0,7M€	107,7%	-0,1M€	-7,9%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6,9M€	14,9M€	10,9M€	4,1M€	12,7M€	85,5%	5,8M€	83,7%
73	IMPOTS ET TAXES	187,6M€	234,2M€	190,7M€	44,1M€	235,3M€	100,5%	47,8M€	25,5%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	70,3M€	66,9M€	64,4M€	0,1M€	64,4M€	96,4%	-5,8M€	-8,3%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4,2M€	19,9M€	1,2M€	16,6M€	4,1M€	20,5%	-0,1M€	-2,6%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,1M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	86,8%	0,0M€	-25,9%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11,3M€	2,2M€	8,8M€	0,1M€	8,9M€	400,7%	-2,4M€	-21,4%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1,2M€	0,3M€	0,5M€	0,0M€	0,5M€	178,3%	-0,6M€	-53,4%
Total recettes réelles de fonctionnement		282,3M€	339,1M€	277,3M€	65,0M€	326,8M€	96,4%	44,5M€	15,8%
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	30,4M€	34,0M€	34,0M€	2,9M€	36,9M€	108,4%	6,4M€	21,0%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12,5M€	0,5M€	2,4M€	0,0M€	2,4M€	491,2%	-10,0M€	-80,6%
Total recettes de fonctionnement		325,2M€	373,6M€	313,7M€	67,8M€	366,0M€	98,0%	40,9M€	12,6%

(* Afin de comparer les budgets 2021 et 2022, des retraitements de flux financiers entre le budget principal et le budget annexe déchets sont nécessaires. Le virement d'équilibre du BP au BA déchets (13,7 M€) ainsi que les charges de structures (2,3 M€) sont ôtés des recettes (chapitres 75 et 70 des budgets concernés).

3.2. Vue d'ensemble de l'investissement

➔ Les dépenses d'investissement

Hors opérations d'ordre entre sections et opérations patrimoniales, les dépenses réelles d'investissement réalisées à la fin de l'exercice 2022 de la Communauté urbaine s'élèvent à 89 M€.

Les dépenses réelles d'investissement du budget consolidé (budget principal et budget annexe déchets) s'établissent à 92,3 M€, soit une hausse de 34,8 M€ (+60,4 %).

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Les immobilisations en cours (travaux) (chapitre 23) : 27,1 M€ en 2022 (22,4 M€ en 2021, soit +21 %) ;
- Les immobilisations corporelles (chapitre 21) : 22,9 M€ en 2022 (12,2 M€ en 2021, soit +88,8 %) ;
- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 7,2 M€ en 2022 (7,9 M€ en 2021 soit - 8,5 %).

Par rapport au budget prévisionnel 2022, voté à 144,2 M€, 89 M€ ont été réalisées en 2022, soit 62 % des dépenses prévues.

Dépenses d'investissement										
	Libellé chapitres	CA 2021	Crédits ouverts 2022 (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022 Budget principal	Reste à Réaliser au 31/12 (Budget principal)	CA 2022 DECHETS	CA 2022 CONSOLIDES	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
10	Dotations et fonds divers	1,6M€	2,2M€	0,4M€	0,1M€	0,0M€	0,4M€	18%	-1,2M€	-75,6%
13	Subvention investissement reçues	0,8M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	-0,8M€	-100,0%
20	Immobilisations incorporelles	7,9M€	13,2M€	7,0M€	1,1M€	0,2M€	7,2M€	53%	-0,7M€	-8,5%
204	Subvention investissement versées	2,3M€	6,7M€	1,2M€	2,0M€	0,0M€	1,2M€	18%	-1,1M€	-48,7%
21	Immobilisations corporelles	12,2M€	43,4M€	20,6M€	4,6M€	2,4M€	22,9M€	47%	10,8M€	88,8%
23	Travaux	22,4M€	43,7M€	26,4M€	4,1M€	0,7M€	27,1M€	60%	4,7M€	21,0%
26	Immobilisations financières	0,3M€	0,4M€	0,3M€	0,0M€	0,0M€	0,3M€	83%	0,0M€	-0,8%
27	Autres immobilisations financières	0,8M€	0,1M€	0,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	2%	-0,8M€	-99,8%
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	0,2M€	0,2M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	6%	-0,2M€	-94,9%
16	Remboursement dette / cautions	9,1M€	34,3M€	33,1M€	0,0M€	0,0M€	33,1M€	96%	24,0M€	265,4%
	Total dépenses réelles investissement	57,5M€	144,2M€	89,0M€	12,0M€	3,3M€	92,3M€	62%	34,8M€	60,4%
001	Solde d'exécution	5,5M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	-5,5M€	-100,0%
040	Opération ordre entre sections	12,5M€	0,5M€	2,4M€	0,0M€	0,0M€	2,4M€	497%	-10,1M€	-80,7%
041	Opérations patrimoniales	6,1M€	6,4M€	0,8M€	0,0M€	0,0M€	0,8M€	13%	-5,3M€	-86,5%
	Total dépenses investissement	81,6M€	151,1M€	92,2M€	12,0M€	3,3M€	95,5M€	61%	13,9M€	17,0%

➔ Les recettes d'investissement

Hors opérations d'ordre entre sections et opérations patrimoniales, les recettes réelles d'investissement réalisées à la fin de l'exercice 2022 s'élèvent à 54,7 M€.

Les recettes réelles d'investissement du budget consolidé (budget principal et budget annexe déchets) s'établissent à 55,1 M€, soit une diminution de 11,7 M€ (-17,5 %).

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- Les subventions d'investissement (chapitre 13) : 24,3 M€ en 2022 (15,6 M€ en 2021, soit +55 %) ;
- Les dotations et fonds divers (chapitre 10) : 11,3 M€ en 2022 (15,2 M€ en 2021 soit - 26 %).

Le budget prévisionnel en matière de recettes d'investissement correspondait à 60,1 M€ pour l'exercice 2022. Ce montant n'a pas été atteint à hauteur de 91,1 %.

Recettes d'investissement										
	Libellé chapitres	CA 2021	Crédits ouverts 2022 (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022 Budget principal	Reste à Réaliser au 31/12 (Budget principal)	CA 2022 DECHETS	CA 2022 CONSOLIDES	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
024	Produits de cession	0,0M€	4,4M€	0,0M€	1,4M€	0,0M€	0,0M€	0,0%	0,0M€	-
10	Dotations et fonds divers	15,2M€	13,2M€	10,9M€	0,0M€	0,4M€	11,3M€	83%	-3,9M€	-26%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	4,3M€	8,5M€	8,5M€	0,0M€	0,0M€	8,5M€	100%	4,2M€	99%
138	Autres subventions investissement	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	0,0M€	-100%
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	14%	0,0M€	124%
13	Subventions investissement reçues	15,6M€	21,2M€	24,3M€	3,5M€	0,0M€	24,3M€	115%	8,7M€	55%
20	Immobilisations corporelles	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	0,0M€	-
204	Subventions investissement versées	0,4M€	0,4M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0%	-0,4M€	-100%
21	Immobilisations corporelles	0,4M€	0,0M€	0,6M€	0,0M€	0,0M€	0,6M€	1215%	0,1M€	32%
23	Travaux	0,9M€	0,0M€	0,4M€	0,0M€	0,0M€	0,4M€	-	-0,5M€	-51%
27	Immobilisations financières	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	0,0M€	-
4582	Opérations sous mandat	0,0M€	2,4M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0%	0,0M€	-
16	Emprunts et avances / cautions	30,0M€	10,0M€	10,0M€	0,0M€	0,0M€	10,0M€	100,0%	-20,0M€	-66,6%
	Total recettes réelles investissement	66,9M€	60,1M€	54,7M€	4,9M€	0,4M€	55,1M€	91,1%	-11,7M€	-17,5%
021	Virement de la section de fonctionnement	0,0M€	55,2M€	0,0M€	0,0M€	-	-	0,0%	-	-
040	Opérations d'ordre entre sections	23,1M€	14,9M€	22,9M€	0,0M€	3,0M€	25,9M€	154,1%	2,8M€	12,2%
041	Opérations patrimoniales	6,1M€	6,4M€	0,8M€	0,0M€	0,0M€	0,8M€	12,9%	-5,3M€	-86,4%
	Total recettes investissement	96,1M€	136,6M€	78,5M€	4,9M€	3,4M€	81,9M€	57,5%	-14,2M€	-14,8%

3.3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 326,8 M€ (budgets consolidés) contre 282,3 M€ en 2021 (44,5 M€). Elles s'élèvent à 277,3 M€ pour le seul budget principal.

Certains postes de recettes de fonctionnement évoluent fortement à la suite de décisions budgétaires telles que l'institution de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) par la Communauté urbaine ou l'adoption du budget annexe déchets qui impactent le montant ou la répartition des recettes entre budgets.

Dans l'ensemble, si la progression de certains postes de recettes est significative, la diminution d'autres entre 2021 et 2022 est plus modérée :

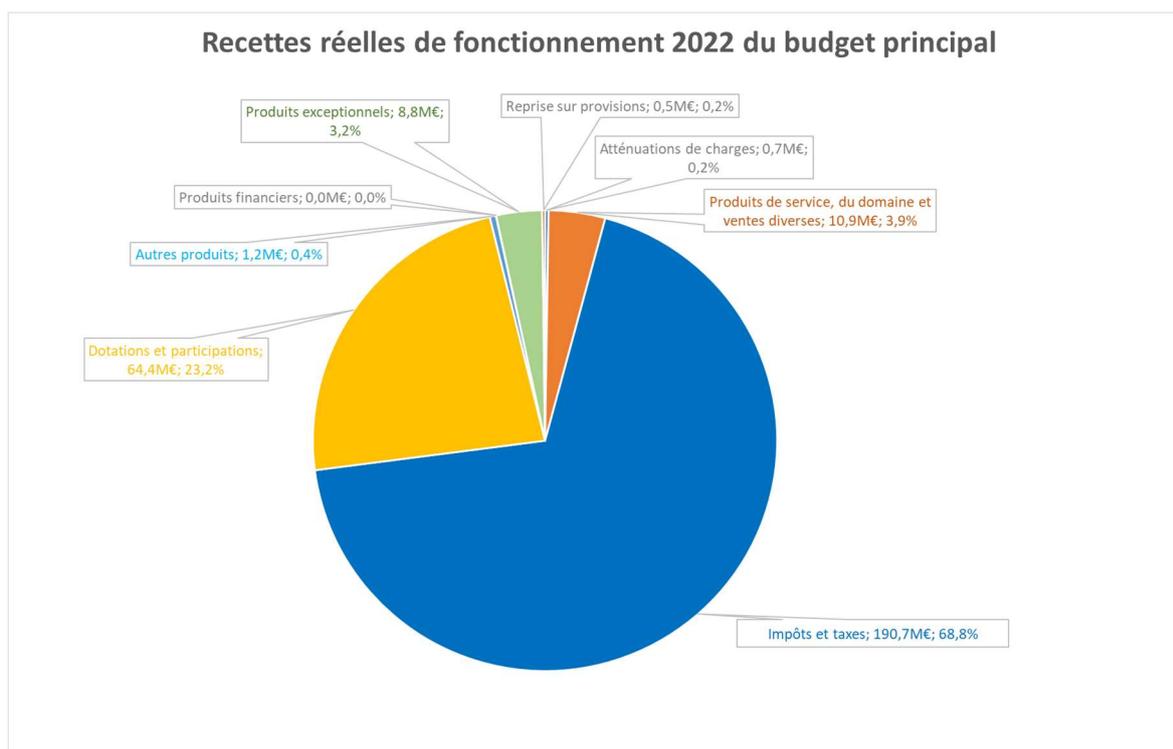
- Les produits de service augmentent de +5,8 M€ passant de 6,9 M€ à 12,7 M€ (+83,7%) dont 4,1 M€ pour la compétence déchets ;
- Les impôts et taxes augmentent de +47,8 M€ passant de 187,6 M€ à 235,3 M€ (+25,5%), taxe sur les ordures ménagères incluse ;
- Les produits exceptionnels diminuent de -2,4 M€ passant de 11,3 M€ à 8,9 M€ (-21,4 %) ;
- Les dotations et participations diminuent de -5,8 M€ passant de 70,3 M€ à 64,4 M€ (-8,3%) ;
- Hors flux financier entre le budget principal et le budget annexe déchets, les produits de gestion courante diminuent de -2,6%, passant de 4,2 M€ à 4,1 M€. Pour le seul budget principal il s'élève à 1,2 M€.

Evolution des recettes de fonctionnement

Nature/ Compte	Libellé	CA 2021	Crédits ouverts 2022 BP + DECHETS	CA 2022 BP	CA 2022 DECHETS	CA 2022 BP+DECHETS*	% CA 2022 / Crédits ouverts 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	Evolution CA 2022/ CA 2021 en %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,7M€	0,6M€	0,7M€	0,0M€	0,7M€	107,7%	-0,1M€	-7,9%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6,9M€	14,9M€	10,9M€	4,1M€	12,7M€	85,5%	5,8M€	83,7%
73	IMPOTS ET TAXES	187,6M€	234,2M€	190,7M€	44,1M€	235,3M€	100,5%	47,8M€	25,5%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	70,3M€	66,9M€	64,4M€	0,1M€	64,4M€	96,4%	-5,8M€	-8,3%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4,2M€	19,9M€	1,2M€	16,6M€	4,1M€	20,5%	-0,1M€	-2,6%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,1M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	86,8%	0,0M€	-25,9%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11,3M€	2,2M€	8,8M€	0,1M€	8,9M€	400,7%	-2,4M€	-21,4%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1,2M€	0,3M€	0,5M€	0,0M€	0,5M€	178,3%	-0,6M€	-53,4%
	Total recettes réelles de fonctionnement	282,3M€	339,1M€	277,3M€	65,0M€	326,8M€	96,4%	44,5M€	15,8%
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	30,4M€	34,0M€	34,0M€	2,9M€	36,9M€	108,4%	6,4M€	21,0%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12,5M€	0,5M€	2,4M€	0,0M€	2,4M€	491,2%	-10,0M€	-80,6%
	Total recettes de fonctionnement	325,2M€	373,6M€	313,7M€	67,8M€	366,0M€	98,0%	40,9M€	12,6%

(*) Afin de comparer les budgets 2021 et 2022, des retraitements de flux financiers entre le budget principal et le budget annexe déchets sont nécessaires. Le virement d'équilibre du BP au BA déchets (13,7 M€) ainsi que les charges de structures (2,3 M€) sont ôtés des recettes (chapitres 75 et 70 des budgets concernés).

En 2022, les recettes réelles de fonctionnement en budgets consolidés sont principalement composées des produits fiscaux (235,3 M€) et des dotations et participations (64,4 M€) qui représentent respectivement 68,8 % et 23,2 % de ces mêmes recettes du budget principal.



3.3.1 Chapitre 70 : Produits de service : 10,9 M€ pour le seul budget principal

Le chapitre 70 (produits de service, du domaine et ventes diverses) s'élève à 12,7 M€ pour les budgets consolidés dont :

- 10,9 M€ pour le budget principal (BP) ;
- 4,1 M€ pour le budget annexe (BA) déchets ;
- 2,3 M€ de retraitement de flux financiers liés aux charges de structures du budget annexe déchets.

Il augmente de +5,8 M€ entre 2021 et 2022, passant de 6,9 M€ à 12,7 M€ (+83,7%).

Il représente près de 3,9% des recettes réelles de fonctionnement des budgets consolidés.

Au niveau du budget principal, ce chapitre est composé des éléments principaux suivants :

- l'ajustement du remboursement par les budgets annexes déchets, eau potable, assainissement de leurs charges de structure consécutif à la création du BA Déchets (4,3 M€ ; +2,3 M€ soit +116% consécutif à la création du budget annexe déchets) ;
- la mise en place de la facturation de la mise à disposition de personnel au budget annexe déchets (+2,2 M€).

Toutefois, les augmentations les plus importantes ont été observées parmi des postes mineurs du chapitre, il s'agit notamment :

- de la mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP (0,4 M€ ; +834%). Il s'agit notamment du personnel du droit des sols dans le cadre de l'élargissement de ses prestations liées la mise en place du guichet unique des autorisations d'urbanisme (GNAU) ;
- des remboursements de frais par d'autres redevables (0,6 M€ ; +444%) ; essentiellement la SPL de la Fabrique 21 (+0,5 M€) ;
- d'autres produits et locations diverses (0,01 M€ ; +254%) ;

- de redevances et droits des services à caractère de loisirs (0,3 M€ ; +204%). Il s'agit essentiellement de l'impact de la reprise de fréquentation de la patinoire et des ateliers au parc des étoiles à la sortie des confinements.

3.3.2 Chapitre 73 : Impôts et taxes : 190,7 M€

Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 235,3 M€ en 2022 pour les deux budgets consolidés contre 187,6 M€ en 2021, soit une augmentation de +47,8 M€ (+25,5%). Ce poste représente près de 68,8 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement. Il réunit les impôts économiques et d'habitation perçus par la Communauté urbaine. Pour le seul budget principal, il s'élève à 190,7 M€.

Evolution des produits liés à la fiscalité en 2022

Nature/Compte	PRODUITS LIES A LA FISCALITE	CA 2021 BP+DECH (M€)	CA 2022 BP+DECH (M€)	Ecart 22-21 en M€	Ecart 22-21 en %
73111	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	41,0M€	42,8M€	1,8M€	4,3%
73111	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1,7M€	1,7M€	0,1M€	5,3%
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)		40,2M€	40,2M€	
73111	Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB)	0,4M€	0,4M€	0,0M€	3,2%
73111	Rôles complémentaires TAFNB	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-100,0%
73111	Rôles complémentaires TH	0,3M€	0,0M€	-0,3M€	-100,0%
73111	Impôts directs locaux	43,4M€	85,1M€	41,8M€	96,3%
7382	Fraction de TVA - Suppression de la TH	55,1M€	60,3M€	5,3M€	9,6%
7382	Compensation par la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	55,1M€	60,3M€	5,3M€	9,6%
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	22,4M€	23,4M€	0,9M€	4,2%
73113	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	4,6M€	4,7M€	0,1M€	2,1%
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	2,7M€	2,9M€	0,2M€	6,0%
7311	Fiscalité économique hors CFE	29,7M€	30,9M€	1,2M€	4,1%
7318	Rôles supplémentaires TAFNB, TH, FEMAPI, CFE, TEOM	1,1M€	1,8M€	0,7M€	63,5%
7318	Rôles supplémentaires	1,1M€	1,8M€	0,7M€	63,5%
73211	Attribution de compensation (AC)	4,1M€	3,4M€	-0,7M€	-17,2%
73221	Fonds national de garantie individuelle de ressource (FNGIR)	7,7M€	7,7M€	0,0M€	0,0%
7328	Régularisations des AC	2,3M€	0,0M€	-2,3M€	-100,0%
732	Fiscalité reversée	14,1M€	11,1M€	-3,0M€	-21,1%
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	42,4M€	44,1M€	1,7M€	4,0%
7346	Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	1,3M€	1,3M€	0,0M€	-0,6%
7362	Taxe de séjour	0,5M€	0,6M€	0,1M€	25,0%
	Autres taxes	44,2M€	46,0M€	1,8M€	4,1%
	TOTAL	187,6M€	235,3M€	47,8M€	25,5%

3.3.2.1. La fiscalité des entreprises

En 2022, les recettes liées à la fiscalité des entreprises s'élèvent à 73,7 M€ et progressent de +3,0 M€ (+4,2%). Elles représentent 31% de l'ensemble des recettes fiscales de la Communauté urbaine.

Nature/Compte	PRODUITS LIÉS A LA FISCALITE ECONOMIQUE	CA 2021 BP+DECH (M€)	CA 2022 BP+DECH (M€)	Ecart 22-21 (M€)	Ecart 22-21 (%)
73111	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	41,0M€	42,8M€	1,8M€	4,3%
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	22,4M€	23,4M€	0,9M€	4,2%
73113	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	4,6M€	4,7M€	0,1M€	2,1%
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	2,7M€	2,9M€	0,2M€	6,0%
Fiscalité économique		70,8M€	73,7M€	3,0M€	4,2%

➔ **La Cotisation foncière des entreprises (CFE) a bénéficié de la reprise économique temporaire à l'issue de la crise sanitaire (+4,1%)**

En 2022, la CFE s'élève à 42,8 M€, soit une augmentation de +1,8 M€ entre 2021 et 2022 (+4,3%). Les entreprises dominantes du territoire de la Communauté urbaine ont résisté à la crise économique. De plus, les recettes fiscales issues de la CFE, basées sur les valeurs locatives des locaux, sont très stables.

Certaines entreprises dominantes ont enregistré des variations significatives de leur contribution CFE sur l'année. Il s'agit notamment de Generis (+ 341 %), Gefco France (+ 104 %), Orpéa (+ 54 %) ou encore Lidl (+ 10 %). Parallèlement, une douzaine d'entreprises voient leur CFE diminuer. Si cette baisse est globalement peu significative (< 5 %), les sociétés ID Logistics France (- 111 %) et RTE (réseau de transport d'électricité) (- 10 %) connaissent toutefois une évolution plus nette à la baisse de leur CFE.

La CFE est la seconde recette fiscale (18,2%) parmi l'ensemble des produits fiscaux hors compensation versée par l'Etat et la première au sein des recettes économiques. Son produit est comparable à celui de la TFPB pour la fiscalité ménages.

➔ **La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) croît de +0,9 M€ (+4,2%) pour atteindre 23,4 M€ en 2022.**

A l'identique de la CFE, la CVAE bénéficie de la même dynamique de reprise économique constatée après la crise sanitaire, ses modalités de calcul étant liées à la fois à la valeur ajoutée et aux chiffres d'affaires des entreprises.

➔ **La Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) s'élève à 4,7 M€ soit un gain de +0,1 M€ (+2,1%)**

Malgré un ralentissement par rapport à 2021 (+3,38%), l'évolution de la TASCOM reste positive. Elle atteint ainsi 4,7 M€, soit une augmentation de +0,1 M€ (+2,1%).

➔ **L'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) progresse de +6%**

En 2022, les IFER procurent une recette de 2,9 M€, soit une progression de +0,2 M€ (+6%). Cette hausse s'explique principalement par l'IFER photovoltaïque (+58%) et l'IFER stations radioélectriques (+13%), cette dernière étant consécutive à la multiplication d'installations d'antennes téléphoniques 5G.

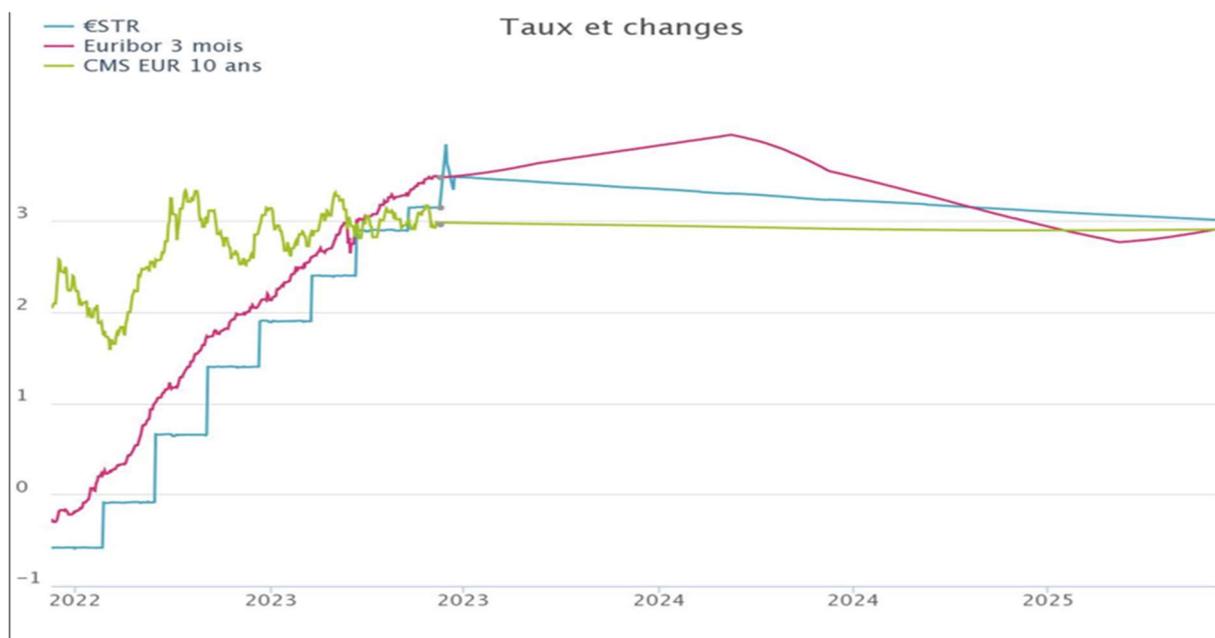
3.3.2.2. La fiscalité des ménages

La fiscalité des ménages comprenant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la fraction de TVA et la taxe foncière s'établit à 102,7 M€ contre 57,1 M€ en 2021, soit + 79,8 %.

PRODUITS LIES A LA FISCALITE DES MENAGES		CA 2021 BP+DECH (M€)	CA 2022 BP+DECH (M€)	Ecart 22-21 (M€)	Ecart 22-21 (%)
TAXE D'HABITATION	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1,7M€	1,7M€	0,1M€	5,3%
	Fraction de TVA - Compensation de la réforme TH	55,1M€	60,3M€	5,3M€	9,6%
	TOTAL TH	56,7M€	62,1M€	5,4M€	9,5%
TAXE FONCIERE	TFPB		40,2M€	40,2M€	
	Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	0,4M€	0,4M€	0,0M€	3,2%
	TOTAL TF	0,4M€	40,6M€	40,2M€	10676,7%
Total fiscalité ménages		57,1M€	102,7M€	45,6M€	79,8%

➔ **L'adoption d'un taux de 6% de TFPB a permis à la Communauté urbaine de rétablir ses capacités d'investissement avec un produit supplémentaire de 40,2 M€**

L'augmentation de 25,5% du chapitre 73 est principalement due à l'instauration d'un taux de 6% de TFPB par la Communauté urbaine. Celui-ci procure un produit supplémentaire stable de 40,2 M€ en 2022 permettant ainsi à la CU GPS&O de rétablir ses ratios financiers et d'investir en minimisant le recours à l'emprunt. En effet, face à la progression des taux, il est impératif de minimiser le coût de la dette via une politique budgétaire contracyclique⁴.



➔ **La fraction de TVA au titre de la TH procure une recette de 60,3 M€ (+9,6%).**

La dynamique de l'actualisation de la fraction de TVA au titre de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) a procuré un gain supplémentaire de +5,3 M€ (+9,6%) à la Communauté urbaine. La part variable de cette fraction basée sur la part de TVA perçue au réel par l'Etat, cumulée à la part fixe de cette fraction, est plus favorable aux collectivités locales que l'actualisation annuelle des valeurs locatives.

⁴ Une politique budgétaire a une orientation contracyclique quand elle contribue à amortir les effets des fluctuations du cycle économique.

➔ **Le produit issu de la Taxe d’habitation sur les résidences secondaires (THRS) s’élève à 1,7 M€ (+5,3%).**

Le niveau de la THRS est stable avec une légère augmentation de son produit de +0,1 M€ (+5.3%) depuis la suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales.

➔ **Les reversements de fiscalité des communes vers la Communauté urbaine diminuent de -0,7 M€.**

La baisse des reversements de fiscalité des communes à la Communauté urbaine se poursuit en 2022 à la suite de l’adoption du rapport de la CLECT du 15 juin 2021 fixant les attributions de compensation définitives lesquelles ont été adoptées par délibération en Conseil communautaire réuni le 9 novembre 2021.

Ces reversements passent ainsi de 4,1 M€ en 2021 à 3,4 M€ en 2022, soit -0,7 M€ (-17,2%).

Cette diminution des reversements des communes se cumule à la perte de -2,3 M€ de la régularisation d’AC versée ponctuellement à la Communauté urbaine.

Globalement, la baisse des reversements de fiscalité des communes à la Communauté urbaine en section de fonctionnement s’élève à -3 M€ soit -46,5%.⁵

Reversements d’attribution de compensation		2021	2022	Variation 2022/2021 en €	Variation 2022/2021 en %
73211	AC de fonctionnement à recevoir au titre de l’année N	4,1M€	3,4M€	-0,7M€	-17,2%
7328	Régularisations sur AC de fonctionnement à recevoir au titre des années antérieures	2,3M€	0,0M€	-2,3M€	-100,0%
Total		6,4M€	3,4M€	-3,0M€	-46,5%

➔ **Le produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est stable à 1,3 M€**

Le produit de la taxe GEMAPI s’élève à 1,3 M€ en 2022 et reste inchangé depuis 2018 et l’instauration de la taxe GEMAPI.

Les taux de cette taxe additionnelle aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises sont calculés à partir du produit voté par l’établissement public et sont répartis comme suit par la Direction départementale des finances publiques des Yvelines (DDFiP 78) :

Répartition des taux additionnels de GEMAPI en 2022

Taxes	Taux GEMAPI par taxe
TH	0,249%
TFPB	0,116%
TFPNB	0,325%
CFE	0,134%

⁵ Pour une vision d’ensemble des attributions de compensation en fonctionnement et en investissement, se reporter à l’annexe 2.

➔ **Le produit de la taxe de séjour s'élève à 0,6 M€ (+25%)**

Le produit de taxe de séjour poursuit sa croissance avec une augmentation de +0,1 M€ (+25%) entre 2021 et 2022. Il n'a pas encore atteint son niveau d'avant la crise sanitaire de 0,7 M€ en 2019.

3.3.3 Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 64,4 M€

Le chapitre 74 « dotations, subventions et participations » s'élève à 64,4 M€ en 2022 contre 70,3 M€ en 2021 soit une diminution de -5,8 M€ (-8,3%). Il regroupe les dotations et compensations fiscales perçues par la Communauté urbaine ainsi que les subventions de fonctionnement.

En 2022, les principaux postes du chapitre « dotations, subventions et participations » sont la dotation de compensation (26,2 M€), la dotation d'intercommunalité (15,7 M€) et les allocations compensatrices de l'Etat au titre des exonérations de CVAE et de CFE (14,8 M€). Ces postes représentent dorénavant 88 % de ce chapitre contre 80,8% en 2021.

Evolution des dotations et participations

Nature/ Compte	Libellé	CA 2021 BP+DECH (M€)	CA 2022 BP (M€)	CA 2022 DECH (M€)	CA 2022 BP+DECH (M€)	Ecart 20-21 en M€	Ecart 20-21 en %	
74124	Dotation d'intercommunalité	15,5M€	15,7M€	0,0M€	15,7M€	0,1M€	0,8%	DOTATIONS
74126	Dotation de compensation	26,8M€	26,2M€	0,0M€	26,2M€	-0,6M€	-2,2%	
7461	DGD	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0%	
748313	DCRTP	5,2M€	5,2M€	0,0M€	5,2M€	0,0M€	0,0%	
	Dotations	47,5M€	47,0M€	0,0M€	47,0M€	-0,5M€	-1,0%	
74718	Participations - Etat -Autres	0,8M€	0,3M€	0,0M€	0,3M€	-0,5M€	-64,1%	PARTICIPATIONS
7472	Participation - Régions	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-100,0%	
7473	Participation - Départements	0,1M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-0,1M€	-81,6%	
74741	Participations - Communes membres du groupement	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€		
74758	Participations - Autres groupements	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€		
7477	Participations - Budget communautaire et fonds structurels	0,0M€	0,2M€	0,0M€	0,2M€	0,2M€		
7478	Participations - Autre organismes	3,4M€	0,6M€	0,1M€	0,7M€	-2,8M€	-80,7%	
	Participations	4,3M€	1,1M€	0,1M€	1,2M€	-3,1M€	-72,1%	
74833	Etat - Compensation CVAE et CFE	14,5M€	14,8M€	0,0M€	14,8M€	0,3M€	1,9%	COMPENSATIONS
74834	Etat - Compensation exonération TF	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€		
748315	Etat - Compensation des pertes d'IFER	1,9M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-1,9M€	-100,0%	
748388	Etat - Dotation GEMAPI	0,1M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-0,1M€	-100,0%	
	Compensations	16,5M€	14,8M€	0,0M€	14,8M€	-1,7M€	-10,5%	
744	FCTVA	2,0M€	1,5M€	0,0M€	1,5M€	-0,5M€	-26,8%	DIVERS
	Fiscalité reversée	2,0M€	1,5M€	0,0M€	1,5M€	-0,5M€	-26,8%	
	TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	70,3M€	64,4M€	0,1M€	64,4M€	-5,8M€	-8,3%	

➔ **La tendance à la baisse des dotations de l'Etat se poursuit (-1%) dont une baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de -0,9%**

Si la tendance globale des trois dotations de l'Etat évolue à la baisse, chacune d'entre elles n'est pas identique.

Ainsi, au sein de la **DGF**, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, **la dotation d'intercommunalité** est impactée par la croissance de la population qui poursuit sa hausse. Elle passe ainsi de 15,5 M€ à **15,7M€** entre 2021 et 2022, soit une augmentation de +0,1 M€ (+0,8%). Par ailleurs, elle bénéficie d'un mécanisme de garantie tant que le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la Communauté urbaine reste supérieur à 0,35. Ce coefficient est impacté à la baisse lorsque le niveau de reversement de recettes de la Communauté urbaine vers les communes croît. Par rebond, il fragilise également son niveau de DGF.

En 2022, le CIF de la CU s'élève à 0,360328 contre 0,362921 en 2021, soit une baisse de -0,7%.

En revanche, **la dotation de compensation** diminue chaque année car intégrée à l'enveloppe globale de la DGF dont la répartition entre collectivités répond chaque année à de nouveaux besoins. Son montant diminue ainsi de -0,6 M€ (-2,2%) entre 2021 et 2022 pour atteindre **26,2 M€**.

La DGF s'élève donc à 41,9 M€ en 2022 contre 42,3 M€ en 2021, soit une baisse de -0,4 M€ (-0,9%).

La **Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**, quant à elle, reste figée à **5,2 M€**.

➔ **La programmation, sur trois ans, de la compensation pour perte de l'IFER** liée à la fermeture de la centrale électrique de Porcheville s'est achevée en 2021 et **se traduit par une perte de -1,9 M€ en 2022**.

➔ **Les participations des organismes et partenaires extérieurs diminuent de -72,1%**

Il s'agit de la plus importante baisse de recettes du chapitre 74 « dotations et participations ». Cette catégorie réunit les participations et subventions de fonctionnement perçues par la Communauté urbaine pour financer ses projets. Elles passent de 4,3 M€ en 2021 à 1,2 M€ en 2022 (budgets consolidés).

La Communauté urbaine a perçu en 2022 des subventions du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour un montant de 0,2 M€.

Par ailleurs, la forte baisse de -80,7% des « participations des autres organismes » concerne principalement le budget annexe déchets (cf : paragraphe 5.4).

3.3.4 Chapitre 75 : Autres produits : 1,2 M€ pour le seul budget principal

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » s'élève à 17,8 M€ pour les budgets consolidés en 2022 contre 4,2 M€ en 2021 dont :

- 1,2 M€ pour le budget principal ;
- 16,6 M€ pour le BA déchets ;
- 13,7 M€ de retraitement de flux financiers liés au virement d'équilibre du BA déchets.

Hors flux financier entre le budget principal et le BA déchets, ce chapitre diminue de -0,1 M€ entre 2021 et 2022, passant de 4,2 M€ à 4,1 M€ (-2,6%).

Il représente près de 1,3% des recettes réelles de fonctionnement des budgets consolidés.

Nature/ Compte	Libellé	CA 2021 BP	CA 2021 DECH	CA 2021 BP+DECH	CA 2022 BP	CA 2022 DECH	CA 2022 BP+DECH	Variation 2022/2021 en M€	Variation 2022/2022 en %
752	Revenus des immeubles	0,2M€	0,3M€	0,4M€	0,1M€	0,0M€	0,1M€	-0,4M€	-83%
7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	13,7M€	13,7M€	13,7M€	
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaire	0,1M€	0,0M€	0,1M€	0,3M€		0,3M€	0,2M€	155%
7588	Autres produits de gestion courante	0,2M€	3,4M€	3,6M€	0,8M€	2,9M€	3,7M€	0,1M€	3%
Total autres produits		0,5M€	3,7M€	4,2M€	1,2M€	16,6M€	17,8M€	13,6M€	324%
Total du chapitre 75 après neutralisation des flux financiers avec le BA Déchets							4,1M€	-0,1M€	-2,6%

Les autres produits de gestion courante du seul budget principal s'établissent à 1,2 M€ principalement au titre des « autres produits de gestion courante » d'un montant de 0,8 M€, soit une augmentation de +0,6 M€.

Il s'agit notamment des recettes issues des aires d'accueil des gens du voyage (0,02 M€), ainsi que des reports de 2021 de recettes de reprise de matériaux de la compétence déchets pour un montant de 0,7 M€.

Par ailleurs, les loyers perçus par la Communauté urbaine s'élèvent à 0,1 M€, soit une diminution de -0,1 M€ pour le budget principal, l'année 2021 ayant fait l'objet de rattrapages sur les années antérieures.

De même, les « redevances versées par les fermiers et concessionnaires » s'élèvent à 0,3 M€ et sont réparties entre les piscines de Conflans, Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville pour un montant de 0,1 M€ ; la délégation de service public de chauffage urbain des Mureaux et de Mantes-la-Jolie pour 0,3 M€. Ces redevances augmentent de +0,2 M€ entre 2021 et 2022 soit +155%.

3.3.5 Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 8,8 M€

Les produits exceptionnels s'élèvent à 8,9 M€ en 2022 contre 11,3 M€ en 2021, soit une diminution de -2,4 M€ (-21%). Ils ne concernent que le budget principal.

Principaux postes du chapitre 77 en 2022

Nature/ Compte	Libellé	CA 2021 BP (M€)	CA 2022 BP (M€)	Variation 2022/2021 en M€	Variation 2022/2022 en %
7711	Dédits et pénalités reçus	1,4M€	0,1M€	-1,3M€	-96%
7713	Libéralités reçues	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0%
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	3,1M€	2,6M€	-0,5M€	-16%
773	Mandats annulés	0,2M€	0,1M€	0,0M€	-29%
775	Produits des cessions d'immobilisations	6,5M€	6,0M€	-0,5M€	-8%
7788	Autre produits exceptionnels	0,1M€	0,1M€	0,0M€	-4%
Total		11,3M€	8,9M€	-2,4M€	-21%

Cette diminution fait suite à une augmentation marquée des cessions de biens en 2021.

Néanmoins, les produits consécutifs à la cession d'immobilisation s'élèvent à 6,0 M€. Ils sont répartis entre la vente du centre technique communautaire de Chanteloup-les-Vignes (1,2 M€), la vente d'un

terrain sur la commune de Buchelay (0,2 M€), la vente du golf de Guerville (1,1 M€) ainsi que la vente de la friche Damman (3,5 M€).

Par ailleurs, les jugements et protocoles transactionnels s'élèvent à 0,1 M€ ; les « autres produits exceptionnels sur opération de gestion » ont donné lieu à la régularisation de charges constatées pour un montant de 2,6 M€, soit une baisse de -0,5 M€ (-16%).

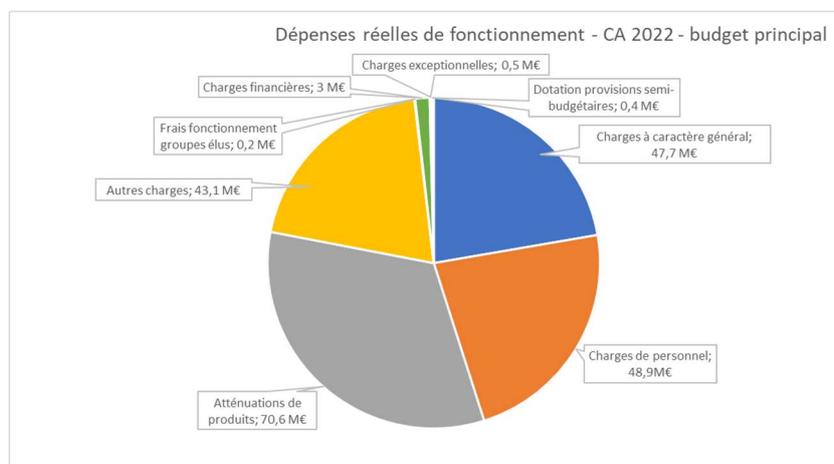
3.4. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées à la fin de l'exercice 2022 s'élèvent à 214,5 M€, soit un taux d'exécution de 91 %. Le budget consolidés des déchets s'établit à 255,3 M€ contre 259,6 M€ en 2021, soit une baisse de -4,3 M€ (-1,7 %).

En 2022, la Communauté urbaine n'a pas été soumise à l'encadrement de ses dépenses de fonctionnement *via* le dispositif de contractualisation, dit « contrat Cahors », ce dernier ayant été suspendu. La reprise de celui-ci n'a pas encore été officiellement annoncée par le Gouvernement.

Dépenses de fonctionnement									
	Libellé chapitres	CA 2021	Crédits ouverts 2022 (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022 Budget principal	CA 2022 DECHETS	CA 2022 CONSOLIDES retraités *	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
011	Charges à caractère général	90,6M€	52,6M€	47,7M€	53,3M€	98,8M€	91%	8,1M€	9,0%
012	Charges de personnel	47,9M€	53,0M€	48,9M€	2,2M€	48,9M€	92%	1,0M€	2,0%
014	Atténuations de produits	81,9M€	72,1M€	70,6M€	0,0M€	70,6M€	98%	-11,3M€	-13,8%
65	Autres charges	34,5M€	48,8M€	43,1M€	3,5M€	33,0M€	88%	-1,6M€	-4,6%
656	Frais fonctionnement groupes élus	0,2M€	0,3M€	0,2M€	0,0M€	0,2M€	67%	0,0M€	-20,3%
66	Charges financières	1,6M€	3,7M€	3,0M€	0,0M€	3,0M€	81%	1,4M€	91,0%
67	Charges exceptionnelles	2,2M€	4,3M€	0,5M€	0,0M€	0,5M€	11%	-1,7M€	-78,8%
68	Dotation provisions semi-budgétaires	0,7M€	0,7M€	0,4M€	0,1M€	0,5M€	55%	-0,2M€	-32,2%
Total dépenses réelles fonctionnement		259,6M€	235,5M€	214,3M€	59,1M€	255,3M€	91%	-4,3M€	-1,7%
023	Virement à la section d'investissement	0,0M€	55,2M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0%	0,0M€	-
042	Opérations d'ordre entre sections	13,3M€	14,9M€	22,9M€	3,0M€	25,9M€	154%	12,6M€	94,7%
Total dépenses fonctionnement		272,9M€	305,6M€	237,2M€	62,1M€	281,2M€	78%	8,3M€	3,0%

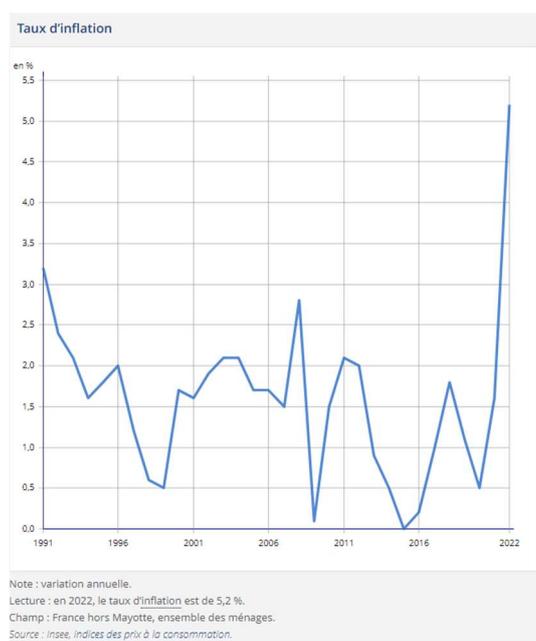
(*) Afin de comparer les budgets 2021 et 2022, des retraitements de flux financiers entre le budget principal et le budget annexe déchets sont nécessaires. Les charges de personnel du BA déchets reversés au BP (2,1 M€), les frais de structures reversés au budget principal (2,3 M€) ainsi que le virement d'équilibre du BP au BA déchets (13,7 M€) sont ôtés des dépenses et des recettes.



3.4.1 Chapitre 011 : Charges à caractère général : 47,7 M€

Les charges à caractère général constituent les dépenses courantes de la Communauté urbaine (consommables, prestations de service, petits équipements, etc.). En 2022, elles constituent 22,3 % des dépenses réelles de fonctionnement, elles-mêmes afférentes à hauteur de 45% pour la seule compétence voirie

Hors compétence déchets, les charges à caractère général de l'exercice 2022 progressent de 2,2 M€ (+4,8 %) passant de 45,5 M€ en 2021 à 47,7 M€ en 2022, du fait de l'impact de l'augmentation générale des coûts avec une inflation constatée de 5,2 % en 2022.



Les charges à caractère général constituent un poste de dépense que l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements s'efforcent de maîtriser afin de dégager des marges de manœuvre vers l'investissement.

3.4.2 Chapitre 012 : Charges de personnel : 48,9 M€

Les charges de personnel sont constituées principalement de la rémunération des personnels titulaires et contractuels de la Communauté urbaine et des cotisations correspondantes (Urssaf, retraite, Pôle emploi, etc.). Les charges de personnel représentent 22,8 % des dépenses de fonctionnement. Elles représentaient, en 2021, 111 € par habitant par an contre 142 € par habitant en moyenne pour les CU de strate comparable⁶. La CU dispose de près de 1 000 agents contre 2 000 à 3 000 agents en moyenne pour les communautés urbaines.

En 2022, les charges de personnel de la compétence déchets sont portées par le budget principal puis refacturées au budget annexe déchets pour le montant de 2,2 M€.

Les charges de personnel en 2022 ont ainsi progressé de 2 % passant de 47,9 M€ en 2021 à 48,9 M€ en 2022, du fait de l'augmentation mécanique du glissement vieillissement, technicité (GVT) et de la revalorisation du point d'indice.

⁶ Population retenue pour la DGF : 425 400 habitants en 2021 – Source DGFIP – Comptes administratifs 2021

3.4.3 Chapitre 014 : Atténuations de produits : 70,6 M€

Les atténuations de produits représentent 32,9 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles baissent de -13,8 %, passant de 81,9 M€ à 70,6 M€ du fait des régularisations d'attribution de compensation de neutralisation fiscale (ACNF) réalisées en 2021. (cf : annexe 2).

Elles sont essentiellement matérialisées par les flux financiers entre les communes et la Communauté urbaine comme suit :

- Les attributions de compensation : 65,5 M€, soit 30,5 % des dépenses de fonctionnement ;
- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 3,7 M€ ;
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 1 M€.

Le chapitre 014 atténuations de produits est également composé d'autres reversements de fiscalité (0,18 M€), de reversements de taxe additionnelle à la taxe de séjour (Société Grand Paris) pour un montant de 0,08 M€ et de dégrèvements de taxe GEMAPI et de TASCOM à hauteur de 0,13 M€.

3.4.4 Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 43,1 M€

Les autres charges de gestion courante sont composées des participations aux partenaires et/ou organismes extérieures de la Communauté urbaine, des subventions versées aux associations et des indemnités des élus. Les autres charges de gestion courante représentent 20,1 % des dépenses réelles de fonctionnement à 43,1 M€.

En neutralisant les flux entre le budget principal et le budget annexe déchets, ce chapitre s'élève à 33 M€ en 2022 contre 34,5 M€ en 2021, soit une baisse de -1,6 M€ (-4,6 M€).

➔ Les subventions aux associations : 3,8 M€

Les subventions aux associations, constituant 9 % des autres charges de gestion courante, sont en diminution de - 0,1 % par rapport à 2021. Elles représentent 3,8 M€, stables par rapport à l'année 2021.

EXERCICE	2021	2022		Evolution en % CA 2022/CA 2021
		CA 2021	Crédits ouverts 2022	
CULTURE	732 300 €	736 000 €	725 550 €	-0,9%
DEV DURABLE/ AGRICULTURE	76 455 €	60 575 €	54 445 €	-28,8%
DEV ECO/ENSEIGNEMENT SUPERIEUR/EMPLOI-INSERTION	1 269 574 €	1 224 016 €	1 201 516 €	-5,4%
HABITAT	136 890 €	133 990 €	136 890 €	0,0%
AUTRES SUBV CIPAM	130 000 €	130 000 €	130 000 €	0,0%
POLITIQUE VILLE	622 490 €	715 390 €	712 490 €	14,5%
SPORTS	321 000 €	337 000 €	323 740 €	0,9%
TOURISME	500 000 €	500 000 €	500 000 €	0,0%
TOTAUX	3 788 709 €	3 836 971 €	3 784 631 €	-0,1%

➔ Les participations aux organismes extérieurs

Les participations à des organismes extérieurs représentent 23,7 M€, soit 55% des autres charges de gestion courante.

Les trois principales participations portent sur le contingent incendie, versé au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (14,9 M€), les conventions partenariales avec Ile-de-France mobilités (7,1 M€) et les contributions diverses (1,7 M€)⁷.

➔ **Autres charges de gestion courante**

Les autres charges de gestion courante regroupent les indemnités (1,4 M€), les cotisations de retraite et patronales des élus (0,5 M€) et principalement la prise en charge du déficit du budget annexe déchets pour le montant de 13,65 M€, représentant près de 32 % des autres charges de gestion courante.

3.4.5 Chapitre 66 : Charges financières : 3 M€

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette, liés aux différents emprunts contractés par la Communauté urbaine et hérités des anciens EPCI avant sa création en 2016.

Les charges financières ont augmenté de + 1,4 M€ entre 2021 et 2022 et représentent 1,4 % des dépenses réelles de fonctionnement 2022. Cette augmentation résulte du remboursement par anticipation de prêts d'un montant global de 23,6 M€. A noter que l'annexe n°2 présente d'une manière détaillée la structuration de la dette de la CU.

3.4.6 Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 0,5 M€

Les charges exceptionnelles représentent 0,2 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2022 avec 0,5 M€, en baisse de 1,7 M€ (-78,8 %) par rapport à 2021. Elles sont composées de l'excédent du SIVATRU transféré à VALOSEINE (0,4 M€), des indemnités de sorties du SIERGEP (0,05 M€). Le reliquat est constitué du traitement des titres annulés, des apurements de recettes et de remboursements divers.

3.5 Les recettes d'investissement

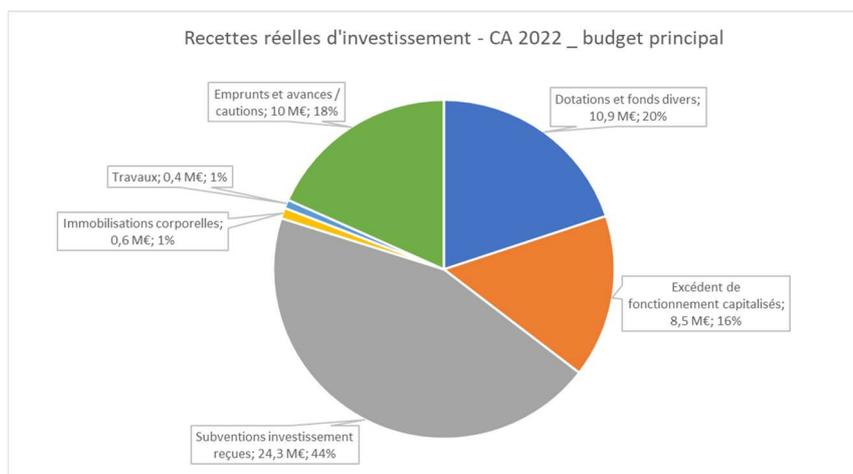
Les recettes réelles d'investissement 2022 de la Communauté urbaine (hors reports) s'élèvent à 54,7 M€, en nette diminution par rapport à l'année 2021 (-11,7 M€), année où la Communauté urbaine avait mobilisé 30 M€ d'emprunt contre 10 M€ en 2022.

Les subventions perçues à hauteur de 24,3 M€ constituent le principal poste de recettes (44,4 % des recettes réelles d'investissement) devant les dotations et fonds divers avec 10,9 M€ (20 % des recettes réelles d'investissement).

La nomenclature M14 impose aux collectivités l'appliquant d'effectuer les prévisions budgétaires des cessions de l'exercice au chapitre 024. Par la suite, à la clôture dudit exercice, les cessions sont enregistrées au chapitre 77 à la clôture. En conséquence, le taux d'exécution du chapitre 024 demeure chaque année à 0 %.

⁷ Principales contributions : 0,2 M€ pour le syndicat de l'Haut-Ille (SIARH), 0,1 M€ pour Yvelines Numériques, 0,6 M€ pour le SMSO, 0,7 M€ pour le syndicat intercommunal d'électricité (SIRE) et 0,2 M€ pour les bases de loisirs du Val de Seine et des Boucles de Seines.

Recettes d'investissement										
	Libellé chapitres	CA 2021	Crédits ouverts 2022 (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022 Budget principal	Reste à Réaliser au 31/12 (Budget principal))	CA 2022 DECHETS	CA 2022 CONSOLIDES	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
024	Produits de cession	0,0M€	4,4M€	0,0M€	1,4M€	0,0M€	0,0M€	0,0%	0,0M€	-
10	Dotations et fonds divers	15,2M€	13,2M€	10,9M€	0,0M€	0,4M€	11,3M€	83%	-3,9M€	-26%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	4,3M€	8,5M€	8,5M€	0,0M€	0,0M€	8,5M€	100%	4,2M€	99%
138	Autres subventions investissement	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	0,0M€	-100%
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	14%	0,0M€	124%
13	Subventions investissement reçues	15,6M€	21,2M€	24,3M€	3,5M€	0,0M€	24,3M€	115%	8,7M€	55%
20	Immobilisations corporelles	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	0,0M€	-
204	Subventions investissement versées	0,4M€	0,4M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0%	-0,4M€	-100%
21	Immobilisations corporelles	0,4M€	0,0M€	0,6M€	0,0M€	0,0M€	0,6M€	1215%	0,1M€	32%
23	Travaux	0,9M€	0,0M€	0,4M€	0,0M€	0,0M€	0,4M€	-	-0,5M€	-51%
27	Immobilisations financières	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	0,0M€	-
4582	Opérations sous mandat	0,0M€	2,4M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0%	0,0M€	-
16	Emprunts et avances / cautions	30,0M€	10,0M€	10,0M€	0,0M€	0,0M€	10,0M€	100,0%	-20,0M€	-66,6%
	Total recettes réelles investissement	66,9M€	60,1M€	54,7M€	4,9M€	0,4M€	55,1M€	91,1%	-11,7M€	-17,5%
021	Virement de la section de fonctionnement	0,0M€	55,2M€	0,0M€	0,0M€	-	-	0,0%	-	-
040	Opérations d'ordre entre sections	23,1M€	14,9M€	22,9M€	0,0M€	3,0M€	25,9M€	154,1%	2,8M€	12,2%
041	Opérations patrimoniales	6,1M€	6,4M€	0,8M€	0,0M€	0,0M€	0,8M€	12,9%	-5,3M€	-86,4%
	Total recettes investissement	96,1M€	136,6M€	78,5M€	4,9M€	3,4M€	81,9M€	57,5%	-14,2M€	-14,8%

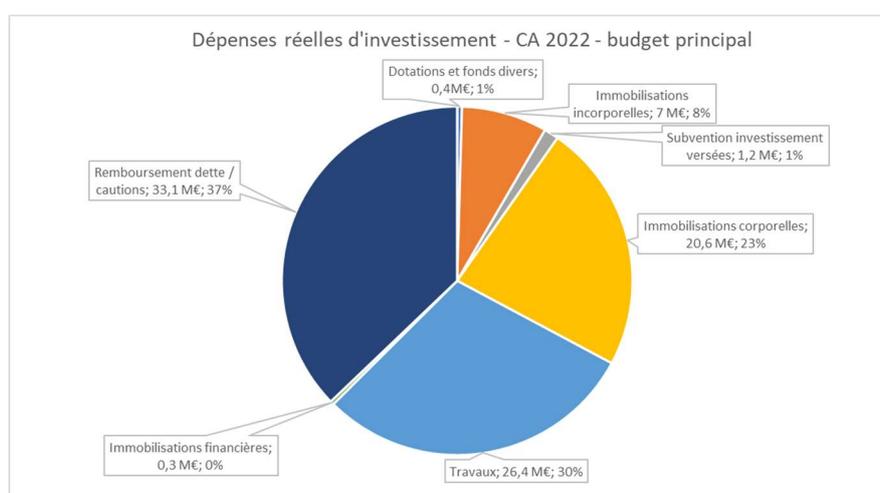


3.6 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2022 de la Communauté urbaine s'élèvent à 89 M€ pour le seul budget principal et 92,3 M€ pour le budget consolidé (BP et BA déchets), soit une augmentation de 34,8 M€ (+60,4 %) par rapport à l'année 2021.

L'année 2022 a été marquée par la reprise des projets d'investissement de la Communauté urbaine après deux années contraintes par la crise sanitaire. Ainsi, le taux de réalisation de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement de l'année 2022 s'établit à 62 % contre 52 % en 2021.

Dépenses d'investissement										
	Libellé chapitres	CA 2021	Crédits ouverts 2022 (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022 Budget principal	Reste à Réaliser au 31/12 (Budget principal))	CA 2022 DECHETS	CA 2022 CONSOLIDES	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
10	Dotations et fonds divers	1,6M€	2,2M€	0,4M€	0,1M€	0,0M€	0,4M€	18%	-1,2M€	-75,6%
13	Subvention investissement reçues	0,8M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	-0,8M€	-100,0%
20	Immobilisations incorporelles	7,9M€	13,2M€	7,0M€	1,1M€	0,2M€	7,2M€	53%	-0,7M€	-8,5%
204	Subvention investissement versées	2,3M€	6,7M€	1,2M€	2,0M€	0,0M€	1,2M€	18%	-1,1M€	-48,7%
21	Immobilisations corporelles	12,2M€	43,4M€	20,6M€	4,6M€	2,4M€	22,9M€	47%	10,8M€	88,8%
23	Travaux	22,4M€	43,7M€	26,4M€	4,1M€	0,7M€	27,1M€	60%	4,7M€	21,0%
26	Immobilisations financières	0,3M€	0,4M€	0,3M€	0,0M€	0,0M€	0,3M€	83%	0,0M€	-0,8%
27	Autres immobilisations financières	0,8M€	0,1M€	0,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	2%	-0,8M€	-99,8%
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	0,2M€	0,2M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	6%	-0,2M€	-94,9%
16	Remboursement dette / cautions	9,1M€	34,3M€	33,1M€	0,0M€	0,0M€	33,1M€	96%	24,0M€	265,4%
Total dépenses réelles investissement		57,5M€	144,2M€	89,0M€	12,0M€	3,3M€	92,3M€	62%	34,8M€	60,4%
001	Solde d'exécution	5,5M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	-5,5M€	-100,0%
040	Opération ordre entre sections	12,5M€	0,5M€	2,4M€	0,0M€	0,0M€	2,4M€	497%	-10,1M€	-80,7%
041	Opérations patrimoniales	6,1M€	6,4M€	0,8M€	0,0M€	0,0M€	0,8M€	13%	-5,3M€	-86,5%
Total dépenses investissement		81,6M€	151,1M€	92,2M€	12,0M€	3,3M€	95,5M€	61%	13,9M€	17,0%



La section d'investissement présente un déficit de 6,2 M€ reports compris et avec la prise en compte du résultat de 2021 (+14,6 M€).

Les dépenses d'investissement sont principalement composées des dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23 et autorisations de programmes), en l'espèce les immobilisations incorporelles, les subventions d'équipement versées, les immobilisations corporelles et en cours qui représentent 55,2 M€ du budget principal (58,5 M€ au budget consolidé) contre 44,8 M€ en 2021, soit une hausse de 13,7 M€⁸. Elles représentent 62 % des dépenses réelles d'investissement.

Parallèlement, le capital de la dette remboursé s'élève à 33,1 M€ en 2022 contre 9,1 M€ en 2021, en hausse de 24 M€, résultant du remboursement anticipé de prêts immobiliers pour le montant global de 23,6 M€.

Les autres dépenses d'investissement n'appellent que peu de remarques et représentent 0,7 M€ dont notamment 0,3 M€ de remboursement de taxe d'aménagement et 0,3 M€ d'immobilisations financières (titres de participations, prêts, dépôts et cautionnements versés) et 0,1 M€ de dépenses diverses.

⁸ Par rapport au budget consolidé

3.7 L'endettement du budget principal

En 2022, le solde du prêt bancaire réalisé en 2021 a été versé à la Communauté Urbaine à hauteur de 10 M€ pour le budget principal souscrit auprès de la Banque Postale pour une durée de 20 ans au taux fixe de 0,73 %. En effet, ladite mobilisation des fonds arrivait à terme.

En fin d'année 2022, 23,6 M€ d'emprunts ont été remboursés par anticipation afin de limiter l'impact de l'évolution des taux attendu en 2023.

Au 31 décembre 2022, l'encours à rembourser s'élevait à 106,1 M€ décomposé comme suit :

	31/12/2021	31/12/2022	
Encours	129 211 107,83 €	106 137 859,25 €	↘
Nbre d'emprunts	57	42	↘
Durée résiduelle	15 ans 5 mois	15 ans 10 mois	↗
Vie moy. Résiduelle	8 ans 11 mois	8 ans	↘

➤ Type de taux :

Type	Capital restant dû	%
Fixe	103 251 139,20 €	97,28%
Indexé	2 633 720,95 €	2,48%
Structuré	252 999,10 €	0,24%
Total	106 137 859,25 €	100%

La structure de la dette au 31 décembre 2022 présente les caractéristiques suivantes :

- Taux fixe (97,28 %) au taux moyen de 1,16 % ;
- Taux variable (2,72 %). Les taux varient en fonction d'indices considérés comme peu risqués, ainsi au 31/12/2022 le taux moyen des prêts indexés s'établit à 1,99 % et à 4,61 % pour les prêts structurés.

4. Présentation des principales dépenses d'équipement réalisées en 2022

Les dépenses d'équipement réalisées en 2022 sont décomposées comme suit par politiques publiques :

Dépenses d'équipement Compétence / politique publique	2022				
	Crédits ouverts	Compte administratif	Restes à réaliser	Taux de réalisation hors restes à réaliser	Taux de réalisation avec restes à réaliser
ADMINISTRATION COMMUNAUTAIRE	13 992 178,02 €	5 476 409,62 €	2 902 841,55 €	39,1%	59,9%
AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE	2 062 900,25 €	462 429,66 €	326 198,27 €	22,4%	38,2%
AUTRES	40 000,00 €	7 700,00 €	0,00 €	19,3%	19,3%
CULTURE, SPORT ET TOURISME	3 068 231,16 €	2 675 479,61 €	1 238 579,24 €	87,2%	127,6%
CYCLE DE L'EAU	755 544,11 €	668 405,22 €	14 949,38 €	88,5%	90,4%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 699 569,95 €	1 314 123,04 €	140 504,97 €	48,7%	53,9%
EOLE	13 474 494,27 €	10 752 798,94 €	383 203,93 €	79,8%	82,6%
HABITAT	5 162 072,69 €	1 798 688,89 €	2 008 526,16 €	34,8%	73,8%
MOBILITES	8 101 666,52 €	2 684 447,21 €	1 822 809,27 €	33,1%	55,6%
RENOUVELLEMENT URBAIN	6 100 856,50 €	4 028 097,17 €	28 383,50 €	66,0%	66,5%
TRANSITION ECOLOGIQUE	937 257,00 €	226 524,08 €	158 329,00 €	24,2%	41,1%
VOIRIE	43 952 539,72 €	25 080 417,54 €	2 811 236,63 €	57,1%	63,5%
Total général	100 347 310,19 €	55 175 520,98 €	11 835 561,90 €	55,0%	66,8%

4.1. Voirie

La voirie est l'une des principales compétences de proximité de la Communauté urbaine. Le patrimoine voirie est composé de près de 1 400 kilomètres de voies et de près de 54 680 points lumineux.

La compétence voirie est aujourd'hui décomposée en plusieurs catégories qui ont été identifiées comme suit dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la Communauté urbaine, pour 25,08 M€ de dépenses réalisées en 2022 :

VOIRIE	CA 2022
RENOUVELLEMENT	16 608 232,44 €
dont RENOUVELLEMENT DE VOIRIE	9 676 072,59 €
dont ECLAIRAGE PUBLIC	5 983 987,59 €
dont OUVRAGES D'ART ET RISQUES GEOTECHNIQUES	948 172,26 €
DEVELOPPEMENT COMMUNAL	4 515 467,94 €
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	3 284 908,57 €
EXTENSIONS DE RESEAUX	585 671,25 €
ACQUISITIONS FONCIERES DE VOIRIE	86 137,34 €
Total	25 080 417,54 €

❖ Le renouvellement (16,61 M€)

Le renouvellement consiste à maintenir, prolonger la durée de vie et sécuriser le patrimoine existant dans sa composition initiale et pour des usages identiques. Il comprend :

- Le renouvellement de voirie (9,68 M€) c'est-à-dire le renouvellement de chaussées/trottoirs, la signalisation horizontale et verticale et l'acquisition matériels ;
- L'éclairage public (5,98 M€) correspondant essentiellement aux marchés globaux de performance énergétique ;
- Les ouvrages d'arts et risques géotechniques (0,95 M€)

❖ Le développement communal (4,51 M€)

Il s'agit de requalifications d'espaces publics, d'enfouissements de réseaux et de projets urbains partenariaux (PUP).

❖ Le développement communautaire (3,28 M€)

Ces dépenses sont liées à une politique communautaire spécifique (renouvellement urbain, développement économique, habitat, ...).

❖ Les extensions de réseaux (0,59 M€)

❖ Les acquisitions foncières de voirie (0,09 M€)

A compter de 2023, les dépenses d'équipement relevant de la compétence voirie sont pour l'essentiel gérées en AP/CP. Le PPI voirie prévoit 166,3 M€ de dépenses brutes sur la période 2023-2026.

4.2. Eole

L'arrivée du RER E est un des principaux axes de développement du territoire communautaire. Elle se traduit par la réalisation de huit pôles d'échanges multimodaux (PEM) et par l'aménagement public de trois quartiers de gare : Epône-Mézières, Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville.

❖ Les PEM Eole (10,76 M€)

Par la délibération du 16 décembre 2021, les PEM Eole sont gérés dans le cadre d'une autorisation de programme (AP) qui a été votée à hauteur de 132,39 M€ pour la période 2022-2027.

En 2022, les crédits de paiement (CP) réalisés s'élèvent à 7,34 M€ euros (sur 8,93 M€ prévus) avec la répartition suivante :

AP PEM POLE	CA 2022
POLE EOLE AUBERGENVILLE	792 302,53 €
POLE EOLE CLAIRIERES DE VERNEUIL	3 736,66 €
POLE EOLE EPONE MEZIERES	4 670 573,50 €
POLE EOLE LES MUREAUX	444 079,67 €
POLE EOLE MANTES LA JOLIE	67 551,77 €
POLE EOLE MANTES STATION	71 842,91 €
POLE EOLE POISSY	199 620,50 €
POLE EOLE VILLENES	1 091 022,62 €
Total	7 340 730,16 €

L'année 2022 a été marquée par :

- La réalisation d'acquisitions foncières pour 4,92 M€ concernant notamment les pôles d'Epône-Mézières (4,59 M€) et des Mureaux (0,3 M€)
- Le démarrage de travaux pour 1,81 M€ principalement sur les pôles de Villennes (1,02 M€) et d'Aubergenville (0,75 M€)
- La poursuite des études engagées sur l'ensemble des pôles (0,61 M€)

En dehors de cette AP, l'exécution budgétaire 2022 comprend 3,25 M€ de dépenses provenant de restes à réaliser 2021 :

- 2,75 M€ d'acquisitions foncières dont 1,61 M€ pour Mantes-la-Jolie et 1,13 M€ pour les Clairières de Verneuil ;
- 0,3 M€ d'études dont 0,15 M€ pour Epône-Mézières et 0,08 M€ pour Poissy ;
- 0,2 M€ de travaux pour Epône-Mézières.

❖ Les quartiers de gare Eole (0,17 M€)

Les dépenses réalisées en 2022 au titre des quartiers de gare Eole ont porté sur des études :

- 0,15 M€ pour le quartier de gare d'Epône Mézières
- 0,02 M€ pour le quartier de gare de Mantes-la-Jolie

4.3. Renouvellement urbain

Le renouvellement urbain est un enjeu important pour le territoire de la Communauté urbaine qui comprend douze quartiers prioritaires de la politique de la ville et huit quartiers en veille active répartis sur dix de ses communes membres.

La Communauté urbaine porte les sept projets de renouvellement urbain suivants :

- Dans le cadre du programme de renouvellement d'intérêt national (PRIN) :
 - o Mantes-la-Jolie (Val Fourré) ;
 - o Les Mureaux (cinq quartiers) ;
- Dans le cadre du programme de renouvellement d'intérêt régional (PRIR) :
 - o Chanteloup-les-Vignes (La Noé-Feucherets) ;
 - o Limay (Centre sud) ;
- Dans le cadre des projets soutenus par le Conseil départemental des Yvelines :
 - o Poissy (Beauregard) ;
 - o Carrières-sous-Poissy (Les Fleurs) ;
 - o Vernouillet (Cité du parc).

Les travaux concernent pour l'essentiel les espaces publics et ont pour objectif principal de désenclaver les quartiers et les intégrer dans la stratégie urbaine de chaque commune concernée.

Par la délibération du 16 décembre 2021, les projets de renouvellement font l'objet d'une AP qui a été votée à hauteur de 109,53 M€ pour la période 2022-2031.

En 2022, les CP ont été réalisés à hauteur de 4,02 M€ euros (sur 6,05 M€ inscrits) avec la décomposition suivante :

AP RENOUVELLEMENT URBAIN	CA 2022
PRIN MANTES-LA-JOLIE	918 367,53 €
PRIN LES MUREAUX	1 154 153,25 €
PRIR CHANTELOUP-LES-VIGNES	1 305 060,48 €
PRIR LIMAY	244 068,75 €
PRU POISSY	336 470,36 €
PRU CARRIERES-SOUS-POISSY	29 024,00 €
PRU VERNOUILLET	30 720,00 €
Total	4 017 864,37 €

4.4. Mobilités

L'amélioration des modes de déplacement, doux ou moins énergivores, constitue un enjeu fort pour toutes les collectivités territoriales. En outre, le développement de mobilités accompagnera le projet Eole pour permettre à l'ensemble des usagers des gares Eole et des habitants de pouvoir se déplacer sur le territoire communautaire.

Par délibération du 16 décembre 2021, trois AP ont été votées au titre des mobilités avec un démarrage au 1er janvier 2022 :

- Une AP pour les aménagements cyclables de 19,57 M€ sur la période 2022-2027.
- Une AP concernant les transports collectifs en site propre (TCSP) de 12,5 M€ sur la période 2022- 2027 ;
- Une AP dédiée aux passerelles de 5,21 M€ sur la période 2022-2025

L'exécution budgétaire 2022 a principalement concerné :

- La mise en accessibilité des points d'arrêt de bus (1,54 M€ dont 1,27 M€ au titre de la convention de mandat avec l'EPAMSA)
- Les parcs de stationnement (0,52 M€ dont 0,15 M€ pour la remise en état du parking de Chanteloup)

- Les aménagements cyclables (0,43 M€ dont 0,19 M€ au titre du schéma directeur cyclable et 0,16 M€ relatifs au plan vélo 1)

MOBILITES	CA 2022
ACCESSIBILITE BUS	1 542 760,82 €
PARCS DE STATIONNEMENT	515 999,61 €
AMENAGEMENTS CYCLABLES	425 772,18 €
dont AP AMENAGEMENTS CYCLABLES 2022-2027	385 315,79 €
TRANSPORTS COLLECTIFS EN SITE PROPRE	75 204,97 €
dont AP TRANSPORTS COLLECTIFS EN SITE PROPRE 2022-2027	75 204,97 €
PASSERELLES	65 362,00 €
dont AP PASSERELLES 2022-2025	65 362,00 €
PEM HORS EOLE	39 885,19 €
BORNES	19 462,44 €
Total	2 684 447,21 €

4.5. Culture, sport et tourisme

La Communauté urbaine dispose d'équipements culturels et sportifs reconnus d'intérêt communautaire :

- Sept équipements culturels : château éphémère, médiathèque, centre de danse, conservatoire de musique, parc aux étoiles, théâtre de la Nacelle et graff park ;
- Quatorze équipements sportifs dont
 - o Onze piscines [(six piscines sont gérées en régie (Andrésy, Verneuil-sur-Seine, Poissy (2), Les Mureaux, Porcheville) et cinq en délégation de service public (Mantes-la-Jolie, Mantes la Ville, Aubergenville, Conflans Sainte-Honorine, Meulan-en-Yvelines))];
 - o Trois autres équipements (une patinoire, un stade nautique et la butte verte) gérés en régie.

Elle est également compétente en matière de tourisme.

L'année 2022 fait ressortir les dépenses d'équipement réalisées suivantes :

- Equipements culturels (0,85 M€) :
 - o 0,72 M€ d'études et de travaux bâtimentaires (dont 0,42 M€ pour la médiathèque, 0,12 M€ pour le théâtre de la Nacelle et 0,11 M€ pour le parc aux étoiles) ;
 - o 0,13 M€ d'acquisitions de matériels.
- Equipements sportifs (1,82 M€) :
 - o 1,07 M€ concernant les piscines dont
 - 0,72 M€ d'études et travaux bâtimentaires dans les piscines (dont 0,3 M€ pour la piscine des Migneaux de Poissy et 0,11 M€ pour la piscine de Porcheville) ;
 - 0,3 M€ de participation aux investissements versée au délégataire de la piscine d'Aubergenville ;
 - 0,05 M€ d'acquisitions de matériels divers ;
 - o 0,75 € pour les autres équipements sportifs dont
 - 0,68 M€ (0,32 M€ pour la butte verte, 0,24 M€ pour la patinoire, 0,12 M€ pour le stade nautique international) ;
 - 0,07 M€ d'acquisitions de matériels divers.

CULTURE, SPORT ET TOURISME	CA 2022
EQUIPEMENTS CULTURELS	852 123,90 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 821 145,54 €
EQUIPEMENTS TOURISME	2 210,17 €
Total	2 675 479,61 €

4.6.Administration communautaire

L'administration communautaire concerne principalement :

- Le système d'information

Par délibération du 16 décembre 2021, une AP « renouvellement et déploiement des systèmes d'information » a été votée à hauteur de 8,35 M€ sur la période 2022-2024 recouvrant :

- o Le renouvellement du parc (toutes machines) de plus de cinq ans ;
- o L'acquisition de périphériques informatiques et de matériels en lien avec des applications informatiques (lecteurs optiques pour la médiathèque, etc.) ;
- o L'installation de la fibre optique afin de permettre l'interconnexion des sites dont la Communauté urbaine est propriétaire ;
- o L'investissement en progiciels.

Les CP réalisés en 2022 s'élèvent à 2,63 M€ pour 3,12 M€ prévus.

- Les bâtiments

Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 dit « tertiaire » arrête des obligations de sobriété énergétique pour l'ensemble des collectivités territoriales à l'horizon 2030-2050. L'objectif est de réduire progressivement les consommations des équipements et bâtiments publics parmi lesquels les piscines, les bâtiments culturels et administratifs.

Dans ce cadre, les dépenses réalisées en 2022 s'établissent à 0,27 M€ dont 0,16 M€ pour les travaux d'accessibilité et 0,07 M€ pour les travaux de rénovation énergétique.

Par ailleurs, s'agissant des bâtiments administratifs, l'année 2022 enregistre notamment la création d'un local d'archives à Magnanville (0,29 M€), le début d'un réaménagement des bâtiments administratifs en flex office (0,22 M€) et des travaux au centre de moyens et logistique à Magnanville (0,2 M€). Pour les bâtiments techniques, il s'agit de l'aménagement du nouveau centre technique communautaire à Meulan (0,32 M€).

- Les fonds de concours versés aux communes membres (0,63 M€) au titre des années antérieures à 2021

L'exécution budgétaire 2022 au titre de l'administration communautaire se résume ainsi :

ADMINISTRATION COMMUNAUTAIRE	CA 2022
PARC AUTOMOBILE	239 252,92 €
dont AP PARC AUTOMOBILE 2022-2024	36 835,65 €
SYSTÈME D'INFORMATION	2 630 720,55 €
dont AP SYSTÈME D'INFORMATION 2022-2024	2 630 720,55 €
STRATEGIE DE LA DONNEE	102 523,49 €
MATERIELS DIVERS	75 857,94 €
PATRIMOINE BATIMENTAIRE - TOUS SITES	269 283,05 €
BATIMENTS ADMINISTRATIFS	843 711,88 €
BATIMENTS TECHNIQUES	536 193,21 €
AUTRES BATIMENTS	100 546,30 €
CIMETIERES	44 818,59 €
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	633 501,69 €
Total	5 476 409,62 €

5. Focus sur les budgets annexes

5.1. Budget annexe assainissement

La section d'exploitation du budget annexe assainissement enregistre en 2022 des recettes et des dépenses d'un montant total de respectivement 35,33 M€ et 35,27 M€.

Avec le résultat d'exploitation 2021 reporté (+ 21,3 M€), il ressort un excédent d'exploitation de clôture 2022 de 21,3 M€, stable par rapport à l'année 2021.

Le solde des opérations d'investissement 2022 s'établit à -1,1 M€. Après prise en compte de l'excédent d'investissement reporté (+11,4 M€) et du solde des restes à réaliser (-4,6 M€), aucun besoin de financement de la section d'investissement n'est à constater.

Le résultat global à fin 2022, restes à réaliser compris, s'établit à + 27 M€ contre + 30,8 M€ en 2021 (-12 %).

5.1.1. La section d'exploitation

→ Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation ont diminué de - 0,4 M€, passant de 31,2 M€ en 2021 à 30,8 M€ en 2022, soit - 1,2 %. Elles ont été réalisées en 2022 à hauteur de 98,5 % des prévisions budgétaires.

Evolution des recettes d'exploitation du budget annexe assainissement

Recettes d'exploitation							
Libellé chapitres	CA 2021	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021	
70	Produits des services	29 936 667,77 €	29 305 089,03 €	97,9%	- 631 578,74 €	-2,1%	
74	Dotations, subventions	208 235,13 €	849 075,20 €	407,7%	640 840,07 €	307,7%	
75	Autres produits de gestion courante	10 498,62 €	638,00 €	6,1%	- 9 860,62 €	-93,9%	
77	Produits exceptionnels	995 281,36 €	533 127,71 €	53,6%	- 462 153,65 €	-46,4%	
78	Reprises sur provisions et dépréciations	- €	74 894,58 €	100,0%	74 894,58 €	-	
Total recettes réelles d'exploitation		31 150 682,88 €	30 762 824,52 €	98,5%	- 387 858,36 €	-1,2%	
002	Résultat d'exploitation reporté	18 125 169,54 €	21 263 645,96 €	100,0%	3 138 476,42 €	17,3%	
042	Opération ordre entre sections	3 616 028,00 €	4 568 937,91 €	100,0%	952 909,91 €	26,4%	
Total recettes d'exploitation		52 891 880,42 €	56 595 408,39 €	99,2%	3 703 527,97 €	7,0%	

En dehors des crédits d'ordre (4,6 M€ au chapitre 042 pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues), les recettes d'exploitation comprennent :

- Les produits des services sont en légère diminution de - 2,1 % (chapitre 70 : 29,3 M€ en 2022 contre 29,9 M€ en 2021)

Ils recouvrent :

- o Les redevances directes pour la partie en régie et les surtaxes pour la partie en gestion déléguée (22,3 M€ contre 22,4 M€ en 2021) ;
 - o Le remboursement de branchements et de travaux dont ceux de Limay et ceux de Mantes (0,4 M€) ;
 - o Les contributions des communes (2,7 M€) dont celles pour les travaux de Mantes-la-Jolie (1,5 M€), celles pour les eaux pluviales (0,7 M€), celles pour les travaux de Limay (0,3 M€) et celles pour les travaux du BV 4 (0,1 M€) ;
 - o Les participations pour l'assainissement collectif (2,1 M€) ;
 - o La refacturation au budget annexe eau potable de la quote-part de frais de personnel lui revenant (0,7 M€) ;
 - o La vente de biogaz et dépotage (0,9 M€ en 2022) ;
 - o Les redevances d'assainissement non collectif (0,03 M€) ;
 - o Des produits de services divers (0,3 M€).
- L'excédent d'exploitation reporté (article 002 : 21,3 M€ contre 18,1 M€ en 2021) ;
 - Les primes d'épurations et autres subventions (chapitre 74 : 0,8 M € contre 0,2 M€ en 2021) ;
 - Des recettes exceptionnelles (chapitre 77 : 0,6 M€ contre 1 M€ en 2021).

→ Les dépenses d'exploitation

Hormis les opérations d'ordre relatives aux dotations aux amortissements (13,2 M€ au chapitre 042 en 2022), les dépenses d'exploitation s'élèvent à 22,1 M€ en 2022. Elles sont en hausse de + 26,1 % par rapport aux dépenses réelles d'exploitation 2021 (17,1 M€) et présentent un taux de réalisation de 86,7 % (contre 74 % en 2021).

Evolution des dépenses d'exploitation du budget annexe assainissement

Dépenses d'exploitation						
Libellé chapitres	CA 2021	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
011 Charges à caractère général	14 277 000,00 €	18 912 346,00 €	16 354 996,87 €	86,5%	2 077 996,87 €	14,6%
012 Charges de personnel	1 897 000,00 €	2 236 239,00 €	2 163 817,57 €	96,8%	266 817,57 €	14,1%
65 Autres charges de gestion courante	5 536,80 €	69 250,00 €	7 062,26 €	10,2%	1 525,46 €	27,6%
66 Charges financières	923 482,89 €	962 812,19 €	865 430,92 €	89,9%	- 58 051,97 €	-6,3%
67 Charges exceptionnelles	307 918,88 €	3 121 805,00 €	2 522 967,76 €	80,8%	2 215 048,88 €	719,4%
68 Dotation provisions semi-budgétaires	74 894,58 €	136 090,00 €	136 089,19 €	100,0%	61 194,61 €	-
Total dépenses réelles d'exploitation	17 485 833,15 €	25 438 542,19 €	22 050 364,57 €	86,7%	4 564 531,42 €	26,1%
042 Opérations d'ordre entre sections	14 142 040,00 €	13 223 721,00 €	13 223 356,02 €	100,0%	- 918 683,98 €	-6,5%
023 Virement à la section d'investissement	- €	18 915 449,81 €	- €	0,0%	- €	-
Total dépenses d'exploitation	31 627 873,15 €	57 577 713,00 €	35 273 720,59 €	61,3%	3 645 847,44 €	11,5%

- Les charges à caractère général augmentent de +14,6% (chapitre 011 : 16,4 M€ contre 14,3 M€ en 2021).

Ce poste comprend essentiellement les dépenses suivantes :

- o Les contrats d'exploitation (11,6 M€ en 2022 contre 9,9 M€ en 2021) ;
- o L'entretien des réseaux, ouvrages et matériels (0,3 M€ en 2022 contre 0,1 M€ en 2021) ;
- o Les commissions pour recouvrement des redevances d'assainissement (0,2 M€) ;
- o Des frais relatifs à la convention Communauté urbaine et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour le transport et le traitement des effluents de Conflans à Cergy (2 Me en 2022 contre 1,9 M€ en 2021) ;
- o Les taxes foncières (0,12 M€ en 2022 contre 0,11 M€ en 2021) et autres taxes et redevances (0,3 M€) ;
- o Des remboursements de frais entre le budget principal et le budget annexe assainissement de 1,5 M€ dont 0,7 M€ refacturé au budget annexe eau potable.

- Les charges de personnel (chapitre 012 : 2,2 M€ contre 1,9 M€ en 2021 (14,1%)).

Dans un souci de simplification, les paies des agents intervenant sur les budgets assainissement et eau potable sont imputées directement et en totalité sur le budget assainissement qui refacture ensuite au budget eau potable la quote-part lui revenant.

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67 : 2,5 M€ contre 0,3 M€ en 2021) dont 2,2 M€ relatifs à la convention⁹ relative aux financement des travaux et aux études pour le renforcement du transfert des eaux usées de la Ville d'Achères vers l'usine de Seine Aval.
- Les charges financières (chapitre 66 : 0,9 M€ en 2022) représentant les intérêts réglés à échéance.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 7 k € en 2022 contre 6 k€ en 2021).
- Les dotations aux provisions (chapitre 68 : 0,1 M€ en 2021).

⁹ Convention du 20 mars 2018

5.1.2. La section d'investissement

→ Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement ont diminué de - 8,7 M€ passant de 16,4 M€ en 2020 à 7,7 M€ en 2021, soit - 53 %. Elles ont été réalisées en 2021 à hauteur de 91 % des prévisions budgétaires.

Evolution des recettes d'investissement du budget annexe assainissement

Recettes d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2021	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022	Reste à Réaliser au 31/12/22	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
1068	Excédent defonctionnement capitalisé	16 513,75 €	- €	- €	- €	-	- 16 513,75 €	-
13	Subventions d'investissement reçues	5 837 854,00 €	6 056 157,68 €	3 385 789,66 €	744 579,00 €	55,9%	- 2 452 064,34 €	-42,0%
27	Autres immobilisations financières	490 290,00 €	- €	- €	- €	-	- 490 290,00 €	-100,0%
4582	Opérations sous mandat (Recettes)	96 526,00 €	341 831,28 €	1 395,48 €	62 754,27 €	0,4%	- 95 130,52 €	-98,6%
16	Emprunts et avances / cautions	1 282 566,50 €	- €	1 442 211,00 €	- €	-	159 644,50 €	12,4%
166	Refinancement dette	- €	- €	- €	- €	-	- €	-
Total recettes réelles investissement		7 723 750,25 €	6 397 988,96 €	4 829 396,14 €	807 333,27 €	75,5%	- 2 894 354,11 €	-37,5%
021	Virement de la section d'exploitation	- €	18 915 449,81 €	- €	- €	0,0%	- €	-
040	Opérations d'ordre entre sections	14 142 040,00 €	13 223 721,00 €	13 223 356,02 €	- €	100,0%	- 918 683,98 €	-6,5%
041	Opérations patrimoniales	222 681,43 €	1 100 000,00 €	54 823,37 €	- €	5,0%	- 167 858,06 €	-75,4%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	8 296 539,58 €	11 372 119,23 €	11 372 119,23 €	- €	100,0%	3 075 579,65 €	37,1%
Total recettes investissement		30 385 011,26 €	51 009 279,00 €	29 479 694,76 €	807 333,27 €	57,8%	- 905 316,50 €	-3,0%

Les recettes d'investissement réelles et d'ordre 2022 s'élèvent à 29,5 M€ (30,4 M€ en 2021) en baisse de - 3 % et réparties principalement de la manière suivante :

- 13,7 M€ d'opérations d'ordre (dont 13,2 M€ pour les amortissements des immobilisations) ;
- 3,4 M€ de subventions d'investissement reçues pour des travaux sur les réseaux d'assainissement et branchements ;
- 1,4 M€ d'emprunts et dette assimilées correspondant uniquement aux avances remboursables de l'Agence de l'eau ;
- 11,4 M€ d'excédent d'investissement reporté.

→ Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement ont diminué de - 0,6 M€ passant de 15,2 M€ en 2021 à 14,5 M€ en 2022, soit - 4,1 %. Elles ont été réalisées en 2022 à hauteur de 32,1 % des prévisions budgétaires.

Evolution des dépenses d'investissement du budget annexe assainissement

Dépenses d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2021	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022	Reste à Réaliser au 31/12/22	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
13	Subventions d'investissement reçues	- €	6 500,00 €	- €	6 500,00 €	0,0%	- €	-
20	Immobilisations incorporelles	1 077 762,00 €	7 317 685,50 €	1 159 570,00 €	512 778,65 €	15,8%	81 808,00 €	7,6%
21	Immobilisations corporelles	1 299 384,85 €	3 174 175,76 €	1 599 079,38 €	286 309,36 €	50,4%	299 694,53 €	23,1%
23	Immobilisations en cours	9 709 743,00 €	30 901 283,06 €	8 703 245,65 €	4 494 142,82 €	28,2%	-1 006 497,35 €	-10,4%
27	Autres immobilisations financières	- €	20 613,00 €	- €	- €	0,0%	- €	-
4581	Opérations sous mandat (Dépenses)	33 868,00 €	384 091,00 €	100 398,00 €	123 774,17 €	26,1%	66 530,00 €	196,4%
16	Remboursement dette / cautions	3 053 155,74 €	3 535 886,68 €	2 982 406,61 €	- €	84,3%	- 70 749,13 €	-2,3%
Total dépenses réelles investissement		15 173 913,59 €	45 340 235,00 €	14 544 699,64 €	5 423 505,00 €	32,1%	- 629 213,95 €	-4,1%
040	Opération ordre entre sections	3 616 028,00 €	4 569 044,00 €	4 568 937,91 €	- €	100,0%	952 909,91 €	26,4%
041	Opérations patrimoniales	222 681,43 €	1 100 000,00 €	54 823,37 €	- €	5,0%	- 167 858,06 €	-75,4%
Total dépenses investissement		19 012 623,02 €	51 009 279,00 €	19 168 460,92 €	5 423 505,00 €	37,6%	155 837,90 €	0,8%

Les dépenses d'investissement réelles et d'ordre représentent 19,2 M€ en 2022 contre 19 M€ en 2021 en hausse de 0,8 % et comportent notamment :

- Les dépenses d'équipement (travaux, études, branchements) pour 11,5 M€ (12,1 M€ en 2021), dont principalement :
 - o Dans le secteur de Aubergenville centre Ouest, des travaux d'assainissement de 0,8 M€ ;
 - o Dans le secteur de Mantes Ouest, des travaux d'assainissement de 1,8 M€ ;
 - o Dans le secteur des Mureaux centre Est, des travaux d'assainissement de 1,2 M€ ;
 - o Dans le secteur de Poissy Est, des travaux d'assainissement de 1,8 M€ ;
 - o Dans le secteur de Limay et ses environs des travaux d'assainissement de 4,6 M€ ;
 - o Des créations de branchements de 1,2 M€.
- Des opérations d'ordre pour 4,6 M€ (dont 4,58 M€ pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues) ;
- Le remboursement du capital de la dette pour 3 M€ contre 3,1 M€ en 2021.

5.2. Budget annexe eau potable

En exploitation, le budget annexe eau potable enregistre sur l'exercice 2022 des recettes pour un montant de 15,1 M€ et des dépenses pour un montant de 9,4 M€. Il ressort un excédent d'exploitation de clôture 2022 de 5,7 M€.

A l'inverse, le solde des opérations d'investissement 2022 est déficitaire à hauteur de -10 M€. Après prise en compte du résultat excédentaire d'investissement 2021 reporté (+3,8 M€) et du solde des restes à réaliser (+ 4,3 M€), le résultat d'investissement est déficitaire à hauteur de - 2,5 M€.

Le résultat global de l'exercice 2022 restes à réaliser inclus s'établit à 3,2 M€ contre 2,1 M€ en 2021.

5.2.1. La section d'exploitation

→ Les recettes d'exploitation

En dehors des opérations d'ordre (0,4 M€), les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 14,7 M€ en 2022 (contre 11 M€ en 2021) avec un taux de réalisation de 93 % (105 % en 2021). Elles se répartissent de la manière suivante :

Evolution des recettes d'exploitation du budget eau potable

Recettes d'exploitation							
Libellé chapitres	CA 2021	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021	
70	Produits des services	10 785 011,00 €	14 316 756,37 €	92,0%	3 531 745,37 €	32,7%	
74	Dotations, subventions	- €	62 793,00 €	89,7%	62 793,00 €	-	
75	Autres produits de gestion courante	127 012,00 €	48 126,23 €	38,7%	- 78 885,77 €	-62,1%	
76	Produits financiers	7 744,69 €	863,41 €	-	- 6 881,28 €	-88,9%	
77	Produits exceptionnels	103 684,00 €	201 673,64 €	-	97 989,64 €	94,5%	
78	Reprises sur provisions et dépréciations	- €	26 233,24 €	100,0%	26 233,24 €	-	
Total recettes réelles d'exploitation		11 023 451,69 €	14 656 445,89 €	93%	3 632 994,20 €	33%	
002	Résultat d'exploitation reporté	393 302,78 €	- €	-	- 393 302,78 €	-100%	
042	Opération ordre entre sections	472 107,00 €	421 143,00 €	100%	- 52 908,76 €	-11%	
Total recettes d'exploitation		11 888 861,47 €	15 075 644,13 €	93%	3 186 782,66 €	27%	

Les recettes réelles d'exploitation comprennent principalement :

- Les produits des services (chapitre 70 ; 14,3 M€ en 2022 contre 10,8 M€ en 2021).
Ils intègrent :
 - o Les redevances directes pour la partie en régie et les surtaxes pour la partie en gestion déléguée (8,9 M€ contre 8,5 M€ en 2021) ;
 - o La facturation du service assainissement pour la partie en régie reversée ensuite au budget assainissement (1,7 M€ stable par rapport à 2021) ;
 - o Les ventes d'eau aux abonnés (3 M€).
- Des recettes exceptionnelles (chapitre 77 : 0,2 M€ en 2022 contre 0,1 M€ en 2021).

→ Les dépenses d'exploitation

Déduction faite des opérations d'ordre (2,2 M€ de dotations aux amortissements), les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 7,2 M€ en 2022, stables par rapport à l'année 2021. Elles présentent un taux de réalisation global de 92 % (96 % en 2021). Elles se répartissent de la manière suivante :

Evolution des dépenses d'exploitation du budget annexe eau potable

Dépenses d'exploitation							
Libellé chapitres	CA 2021	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021	
011	Charges à caractère général	3 626 338,23 €	3 628 585,59 €	93%	2 247,36 €	0%	
012	Charges de personnel	630 281,00 €	679 167,00 €	100%	48 886,00 €	8%	
014	Atténuations de produits	557 873,00 €	562 000,00 €	100%	4 127,00 €	1%	
65	Autres charges de gestion courante	2 316 688,44 €	2 111 445,14 €	89%	-205 243,30 €	-9%	
66	Charges financières	71 446,52 €	118 872,12 €	74%	47 425,60 €	66%	
67	Charges exceptionnelles	9 953,86 €	96 663,74 €	66%	86 709,88 €	871%	
68	Dotation provisions semi-budgétaires	26 233,00 €	40 127,94 €	100%	13 894,94 €	53%	
Total dépenses réelles d'exploitation		7 238 814,05 €	7 236 861,53 €	92%	- 1 952,52 €	0%	
042	Opérations d'ordre entre sections	2 293 844,64 €	2 159 791,00 €	100%	-137 959,03 €	-6%	
023	Virement à la section d'investissement	- €	6 184 269,20 €	0%	- €	-	
Total dépenses d'exploitation		9 532 658,69 €	16 201 944,00 €	58%	-139 911,55 €	-1%	

Les dépenses réelles d'exploitation comportent :

- Les charges à caractère général (chapitre 011 : 3,6 M€ en 2022, stable par rapport à 2021)

Ce poste correspond essentiellement aux dépenses suivantes :

- Les achats d'eau (2,9 M€ en 2022, stable par rapport à 2021) ;
 - Les remboursements de frais entre le budget assainissement et le budget eau potable : 0,5 M€ ;
 - La sous-traitance générale Guitrancourt et Limay (0,1 M€).
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 2,1 M€ en 2022 contre 2,3 M€ en 2021). L'exécution budgétaire de ce poste comprend principalement les redevances assainissement, intégrées dans les factures d'eau en régie, qui sont reversées au budget annexe assainissement (2 M€ en 2022 contre 2,2 M€ en 2021 contre 2,4 M€ en 2020).
 - Les charges de personnel (chapitre 012 : 0,68 M€ contre 0,63 M€ en 2021). Elles correspondent à la quote-part de charge de personnel facturée par le budget assainissement au regard des agents intervenant pour le service d'eau potable.
 - Les charges exceptionnelles (chapitre 67 : 0,1 M€ en 2022).
 - Les atténuations de produits (chapitre 014 : 0,6 M€, stable par rapport à 2021). Elles correspondent aux redevances pollution et modernisation des réseaux perçues sur les factures des usagers puis reversées à l'Agence de l'eau.
 - Les charges financières (chapitre 66 : 0,1 M€ en 2022).

5.2.2. La section d'investissement

→ Les recettes d'investissement

En dehors des opérations d'ordre d'un montant de 2,4 M€ (dont 2,2 M€ pour les amortissements des immobilisations), les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2,4 M€ (contre 15 M€ en 2021, soit -12,6 M€) du fait de la mobilisation de l'emprunt à hauteur de 9 M€ au cours de l'exercice 2021. Elles se répartissent de la manière suivante :

Evolution des recettes d'investissement du budget annexe eau potable

Recettes d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2021	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022	Reste à Réaliser au 31/12/22	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	5 894 519,79 €	2 356 203,48 €	2 356 203,48 €	- €	100,0%	- 3 538 316,31 €	-60,0%
13	Subventions d'investissement reçues	46 603,00 €	1 077 374,63 €	44 098,00 €	- €	4,1%	- 2 505,00 €	-5,4%
27	Autres immobilisations financières	22 935,00 €	2 293,50 €	2 293,50 €	- €	100,0%	- 20 641,50 €	-90,0%
16	Emprunts et avances / cautions	9 000 000,00 €	6 950 000,00 €	- €	6 000 000,00 €	0,0%	- 9 000 000,00 €	-100,0%
	Total recettes réelles investissement	14 964 057,79 €	10 385 871,61 €	2 402 594,98 €	6 000 000,00 €	23%	-12 561 462,81 €	-84%
021	Virement de la section d'exploitation	- €	6 184 269,20 €	- €	- €	0%	- €	-
040	Opérations d'ordre entre sections	2 293 844,00 €	2 159 791,00 €	2 155 885,61 €	- €	100%	- 137 958,39 €	-6%
041	Opérations patrimoniales	- €	628 000,00 €	267 030,77 €	- €	43%	267 030,77 €	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	3 796 360,19 €	3 796 360,19 €	- €	100%	3 796 360,19 €	-
	Total recettes investissement	17 257 901,79 €	23 154 292,00 €	8 621 871,55 €	6 000 000,00 €	37%	- 8 636 030,24 €	-50%

Les recettes d'investissement du budget annexe eau potable comprennent :

- 2,6 M€ d'excédent d'exploitation 2021 affecté en réserves ;
- 0,05 M€ de subventions d'investissement reçues de l'Agence de l'eau.

→ Les dépenses d'investissement

En 2022, les dépenses d'investissement s'élèvent à 14,8 M€ contre 13,5 M€ en 2021, soit une augmentation de + 3,6 M€ (+ 34 %). Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement s'établit à 64 %.

Evolution des dépenses d'investissement du budget annexe eau potable

Dépenses d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2021	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022	Reste à Réaliser au 31/12/22	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
20	Immobilisations incorporelles	210 043,72 €	1 107 389,00 €	157 411,12 €	39 287,71 €	14,2%	- 52 632,60 €	-25,1%
21	Immobilisations corporelles	137 237,46 €	662 021,06 €	186 417,46 €	57 452,63 €	28,2%	49 180,00 €	35,8%
23	Immobilisations en cours	9 643 664,00 €	19 510 524,41 €	12 959 640,39 €	2 217 786,99 €	66,4%	3 315 976,39 €	34,4%
16	Remboursement dette / cautions	540 799,73 €	825 214,53 €	796 121,29 €	- €	96,5%	255 321,56 €	47,2%
Total dépenses réelles investissement		10 531 744,91 €	22 105 149,00 €	14 099 590,26 €	2 314 527,33 €	64%	3 567 845,35 €	34%
040	Opération ordre entre sections	472 107,00 €	421 143,00 €	419 198,24 €	- €	100%	- 52 908,76 €	-11%
041	Opérations patrimoniales	- €	628 000,00 €	267 030,77 €	- €	43%	267 030,77 €	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 457 690,00 €	- €	- €	- €	-	-2 457 690,00 €	-100%
Total dépenses investissement		13 461 541,91 €	23 154 292,00 €	14 785 819,27 €	2 314 527,33 €	64%	1 324 277,36 €	10%

En 2022, les dépenses d'investissement s'élèvent à 14,8 M€ et comprennent :

- Les dépenses d'équipement pour 13,3 M€ (10 M€ en 2021), soit un taux de réalisation de 62,5 contre 45 % en 2021). Ce taux s'explique par les difficultés à recruter des techniciens qualifiés.

Les dépenses d'équipement ont concerné :

- o Des frais d'études et d'insertions pour 0,1 M€ ;
- o Les réseaux d'adduction d'eau à hauteur de 0,2 M€ pour les secteurs de Jambville, Mantois Ouest, Perdreauville et Limay ;
- o Les travaux sur les réseaux de distribution, les branchements et les ouvrages d'eau potable pour 13 M€ en 2022 contre 9,6 M€ en 2021 et 4,5 M€ en 2020.
- Le remboursement du capital de la dette pour 0,8 M€ en 2022 contre 0,5 M€ en 2021 ;
- Les opérations d'ordre d'un montant de 0,7 M€ dont 0,4 M€ pour les amortissements des subventions d'investissement reçues.

5.3. Budget annexe parcs d'activité économique

Le budget annexe parcs d'activité économique (PAE) retrace l'aménagement et la commercialisation des cinq parcs d'activité économique suivants :

- Buchelay - Graviers ;
- Morainvilliers - Bures ;
- Les Mureaux - Les Garennes ;
- Gargenville - Les Garennes ;
- Limay - Hauts Reposoirs.

5.3.1. La section de fonctionnement

L'exécution budgétaire 2022 du budget annexe parcs d'activité économique comporte en fonctionnement des recettes de 5,6 M€ et des dépenses de 5 M€.

Compte tenu de la reprise du résultat de fonctionnement 2021 (+ 5,4 M€), l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à + 6 M€.

Les opérations 2022 de la section d'investissement font ressortir un solde d'exécution de -1,7 M€. Après prise en compte du résultat reporté (-3,1 M€), le déficit d'investissement est porté à - 4,9 M€. Ce besoin de financement est couvert par l'excédent de fonctionnement cumulé (+ 6 M€).

En l'absence de reste à réaliser, le résultat global de clôture 2022 s'établit à 1,1 M€ contre 2,3 M€ en 2021.

Evolution de la section de fonctionnement du budget annexe parc d'activité économique

Recettes de fonctionnement							
Libellé chapitres		CA 2021	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
70	Produits des services	327 480,00 €	883 110,00 €	882 602,42 €	100%	555 122,42 €	170%
74	Dotations, subventions	- €	575 000,00 €	- €	0%	- €	-
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	455,63 €	-	455,63 €	-
Total recettes réelles fonctionnement		327 480,00 €	1 458 110,00 €	883 058,05 €	61%	555 578,05 €	170%
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 883 839,75 €	5 392 376,88 €	5 392 376,88 €	100%	- 491 462,87 €	-8%
042	Opération ordre entre sections	2 835 917,72 €	8 774 000,00 €	4 681 497,05 €	53%	1 845 579,33 €	65%
Total recettes fonctionnement		9 047 237,47 €	15 624 486,88 €	10 956 931,98 €	70%	1 909 694,51 €	21%

Dépenses de fonctionnement							
Libellé chapitres		CA 2021	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
011	Charges à caractère général	716 654,00 €	4 590 856,08 €	2 010 865,66 €	44%	1 294 211,66 €	181%
Total dépenses réelles fonctionnement		716 654,00 €	4 590 856,08 €	2 010 865,66 €	44%	1 294 211,66 €	181%
042	Opérations d'ordre entre sections	2 938 206,00 €	8 774 000,00 €	2 950 440,53 €	34%	12 234,53 €	0%
023	Virement à la section d'investissement	- €	2 244 530,80 €	- €	0%	- €	-
Total dépenses fonctionnement		3 654 860,00 €	15 609 386,88 €	4 961 306,19 €	32%	1 306 446,19 €	36%

L'aménagement des parcs d'activité économique s'est poursuivi en 2022 avec des dépenses réelles de fonctionnement qui ont progressé de 181 % avec la reprise post crise sanitaire, notamment avec les acquisitions liées au PAE Limay-Porcheville les Hauts-Reposoirs (1,1 M€), aux extensions du PAE des Garennes – Nord (0,07 M€) et du PAE de Morainvilliers (0,04 M€).

Par ailleurs, les recettes réelles de fonctionnement hors résultat reporté ont progressé de 170 % après une année 2021 marquée par la crise sanitaire. Les ventes des terrains aménagés se sont établies à 0,9 M€.

5.3.2. La section d'investissement

Evolution de la section d'investissement du budget annexe parcs d'activité économique

Recettes d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2021	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022	Reste à Réaliser au 31/12/22	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
16	Emprunts et avances / cautions	- €	885 925,61 €	- €	- €	0,0%	- €	-
Total recettes réelles investissement		- €	885 925,61 €	- €	- €	0%	- €	-
021	Virement de la section de fonctionne	- €	2 244 530,80 €	- €	- €	0,0%	- €	-
040	Opérations d'ordre entre sections	2 938 206,00 €	8 774 000,00 €	2 950 440,53 €	- €	33,6%	12 234,53 €	0,4%
Total recettes investissement		2 938 206,00 €	11 904 456,41 €	2 950 440,53 €	- €	24,8%	12 234,53 €	0,4%

Dépenses d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2021	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022	Reste à Réaliser au 31/12/22	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
040	Opération ordre entre sections	2 835 917,72 €	8 774 000,00 €	4 681 497,05 €	- €	53,4%	1 845 579,33 €	65,1%
001	Solde d'exécution de la section d'investis	3 232 745,02 €	3 130 456,41 €	3 130 456,41 €	- €	100,0%	- 102 288,61 €	-3,2%
Total dépenses investissement		6 068 662,74 €	11 904 456,41 €	7 811 953,46 €	- €	65,6%	1 743 290,72 €	28,7%

En dehors des écritures d'ordre liées à la gestion des stocks (chapitre 040), concordantes avec celles effectuées en fonctionnement (chapitre 042), la section d'investissement n'enregistre que le déficit d'investissement reporté (- 3,1 M€).

Les budgets d'aménagement ne comportent que des opérations d'ordre liées aux stocks. Le résultat dégagé en fonctionnement permet en l'état d'assurer le portage financier des cinq opérations portées sur ce budget annexe sans avoir à recourir à l'emprunt.

L'exécution budgétaire 2022 n'a pas nécessité de mobiliser de l'emprunt.

5.4. Budget annexe déchets

Le budget annexe déchets a été créé au 1er janvier 2022 permettant de faciliter la lisibilité budgétaire de cette compétence.

L'exécution budgétaire 2022 du budget annexe des déchets comporte en fonctionnement des recettes de 65 M€ et des dépenses de 62,1 M€. L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à + 2,9 M€.

Les opérations 2022 de la section d'investissement font ressortir un solde d'exécution de +0,07 M€.

En l'absence de reste à réaliser, le résultat global de clôture 2022 s'établit à 0,4 M€.

5.4.1. La section de fonctionnement

→ Les recettes de fonctionnement

En dehors des opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 64,9 M€ en 2022 avec un taux de réalisation de 96 %. Elles se répartissent de la manière suivante :

Evolution des recettes de fonctionnement du budget annexe déchets

Recettes de fonctionnement							
Libellé chapitres		CA 21- compétence déchets	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	CA 2022	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
70	Produits des services	2 194 865,25 €	2 874 000,00 €	4 126 962,50 €	143,6%	1 932 097,25 €	88,0%
73	Impôts et taxes	42 430 172,00 €	44 100 000,00 €	44 111 476,00 €	100,0%	1 681 304,00 €	4,0%
74	Dotations, subventions	2 736 846,44 €	1 685 000,00 €	76 014,12 €	4,5%	- 2 660 832,32 €	-97,2%
75	Autres produits de gestion courante	3 420 360,28 €	19 341 211,00 €	16 583 141,47 €	85,7%	13 162 781,19 €	384,8%
77	Produits exceptionnels	- €	- €	60 050,00 €	-	60 050,00 €	-
Total recettes réelles d'exploitation		50 782 243,97 €	68 000 211,00 €	64 957 644,09 €	96%	14 175 400,12 €	28%
042	Opération ordre entre sections	- €	7 000,00 €	6 504,28 €	93%	6 504,28 €	-
Total recettes d'exploitation		50 782 243,97 €	68 007 211,00 €	64 964 148,37 €	96%	14 181 904,40 €	28%

Les recettes réelles d'exploitation comprennent principalement :

- Les produits des services (chapitre 70 : 4,1 M€ en 2022 contre 2,2 M€ en 2021).
Ils intègrent principalement :
 - o Les produits réglés par la société E.M.T.A d'un montant total de 3,4 M€ suivant l'avenant n°2 du bail emphytéotique signé le 7 avril 2006 entre la CAMY et E.M.T.A. ;
 - o Les indemnités transactionnelles¹⁰ de 0,3 M€ versées par l'association APTIMA correspondant aux recettes perçues auprès des professionnels sur la période du 18 juillet 2022 au 31 décembre 2022 sur les déchèteries des Mureaux, d'Orgeval, d'Aubergenville, d'Epône et de Gargenville ;
 - o La redevance spéciale à hauteur de 0,2 M€ ;
 - o L'accès à la déchèterie d'Epône pour les communes du syndicat intercommunal d'évacuation et d'élimination des déchets de l'Ouest Yvelines (SIEED) de 0,6 M€.

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (chapitre 73 : 44,1 M€ contre 42,4 M€ en 2021)
La TEOM progresse de + 4 % du fait de l'actualisation des valeurs locatives en 2022 de l'ordre de 7,1 % pour les locaux d'habitation et des modalités spécifiques d'actualisation pour les locaux professionnels. Les trente taux et zones sont restés inchangés en 2022.

- Les participations et dotations (chapitre 74 : 0,07 M€ contre 2,7 M€ en 2021).
La baisse de 97 % s'explique principalement par la seule chute des reversements par Valoseine, des recettes issues de la valorisation des déchets en raison d'un décalage de facturation dans leur comptabilité.

- Les autres produits de gestion courantes (chapitre 75 : 16,6 M€)
Ils intègrent principalement :
 - o La prise en charge du déficit du budget annexe déchets par le budget principal à hauteur de 13,7 M€ ;
 - o Les recettes issues du traitement et de la valorisation des déchets (CITEO, ECOLOGIC, ECODDS, PAPREC France, ECO MOBILIER) 2,5 M€ stable par rapport à 2021 ;
 - o La Communauté urbaine a perçu 1,3 M€ en 2022 contre 0,9 M€ en 2021 de la Communauté de communes les Portes de l'Île-de-France au titre du traitement et du tri des emballages réalisés en 2022¹¹.

¹⁰ Selon protocole d'accord transactionnel 2022 signé entre la CU GPS&O, la SOTREMA et APTIMA

¹¹ Selon la convention de coopération pour le traitement des déchets de la Communauté de communes « Les Portes de l'Île-de-France » du 2 mars 2017.

→ Les dépenses de fonctionnement

En dehors des opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 59,1 M€ en 2022 avec un taux de réalisation de 96 %. Elles se répartissent de la manière suivante :

Evolution des dépenses de fonctionnement du budget annexe déchets

Dépenses de fonctionnement							
	Libellé chapitres	CA 21- compétence déchets	Crédits ouverts 2022 (BP+DM+RAR2021)	CA 2022	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
011	Charges à caractère général	45 101 240,34 €	55 560 896,00 €	53 324 833,95 €	96%	8 223 593,61 €	18%
012	Charges de personnel	- €	2 206 000,00 €	2 166 857,00 €	98%	2 166 857,00 €	-
65	Autres charges	3 492 538,50 €	3 670 386,00 €	3 539 009,05 €	96%	46 470,55 €	1%
67	Charges exceptionnelles	160,00 €	30 000,00 €	1 145,91 €	4%	985,91 €	616%
68	Dotation provisions semi-budgétaires	- €	120 000,00 €	80 137,00 €	67%	80 137,00 €	-
	Total dépenses réelles fonctionnement	48 593 938,84 €	61 587 282,00 €	59 111 982,91 €	96%	10 518 044,07 €	22%
023	Virement à la section d'investissement	- €	3 214 847,00 €	- €	0%	- €	-
042	Opérations d'ordre entre sections	- €	3 205 082,00 €	2 998 570,19 €	94%	2 998 570,19 €	-
	Total dépenses fonctionnement	48 593 938,84 €	68 007 211,00 €	62 110 553,10 €	91%	13 516 614,26 €	28%

Les dépenses réelles d'exploitation comprennent principalement :

- Les charges à caractère général (chapitre 011 : 53,3 M€ en 2022 contre 45,1 M€ en 2021, +8,2 M€, +18 %), augmentation induite par les révisions des prix au cours essentiellement du second semestre.

Elles intègrent principalement :

- o Les contrats de prestations de services : 46,9 M€ en 2022 contre 41,4 M€ en 2021 (+13,3 %) ;
- o Le remboursement des frais de structures au budget principal pour le montant de 2,3 M€ ;
- o La gestion des déchèteries : 3,4 M€ en 2022 contre 2,9 M€ en 2021 (+17,2 %) ;
- o L'accès à la déchèterie SMIRTOM du Vexin : 0,1 M€.

- Les charges de personnel (chapitre 012 : 2,2 M€ en 2022).

En 2022, le budget principal supporte les charges de personnel de la compétence des déchets. Le budget annexe déchets a ainsi reversé 2,2 M€ au budget principal en 2022.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 3,5 M€ en 2022, en légère augmentation de 1,3 % par rapport à 2021).

Elles intègrent principalement :

- o Les participations aux charges communales¹² : 3,3 M€ ;
- o Le reversement à la Communauté de communes les Portes de l'Île-de-France des soutiens des éco-organismes et des recettes de la vente des matériaux recyclables : 0,2 M€.

¹² Délibération n°160222-7 au CC du 16/02/2022

5.4.2. La section d'investissement

→ Les recettes d'investissement

En dehors des opérations d'ordre, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 0,4 M€ en 2022 avec un taux de réalisation de 108 % et correspondent essentiellement au FC TVA perçu.

Recettes d'investissement du budget annexe déchets – année 2022

Recettes d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 21- compétence déchets	Crédits ouverts 2022 (BP+DM+RAR20 21)	CA 2022 BP	Reste à Réaliser au 31/12 (BP)	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
10	Dotations et fonds divers	- €	350 000,00 €	377 972,37 €	- €	108%	377 972,37 €	-
13	Dotations et fonds divers	34 430,18 €	- €	- €	- €	-	34 430,18 €	-100%
	Total recettes réelles investissement	34 430,18 €	350 000,00 €	377 972,37 €	- €	108,0%	343 542,19 €	997,8%
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	3 214 847,00 €	- €	- €	0,0%	- €	-
040	Opérations d'ordre entre sections	- €	3 205 082,00 €	2 998 570,19 €	- €	93,6%	2 998 570,19 €	-
	Total recettes investissement	34 430,18 €	6 769 929,00 €	3 376 542,56 €	- €	49,9%	3 342 112,38 €	9706,9%

→ Les dépenses d'investissement

En dehors des opérations d'ordre, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 3,3 M€ en 2022 avec un taux de réalisation de 49 %.

Dépenses d'investissement du budget annexe déchets – année 2022

Dépenses d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 21- compétence déchets	Crédits ouverts 2022 (BP+DM+RAR2021)	CA 2022	Reste à Réaliser au 31/12/22	% CA 2022 / CREDITS OUVERTS 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution 2022 / CA 2021
20	Immobilisations incorporelles	81 824,26 €	537 481,00 €	210 811,50 €	131 476,81 €	39%	128 987,24 €	158%
204	Subvention investissement versées	- €	119 225,00 €	- €	- €	0%	- €	-
21	Immobilisations corporelles	3 609 708,83 €	5 151 478,00 €	2 357 351,56 €	2 354 566,70 €	46%	-1 252 357,27 €	-35%
23	Travaux	- €	954 745,00 €	725 303,53 €	- €	76%	725 303,53 €	-
	Total dépenses réelles investissement	3 691 533,09 €	6 762 929,00 €	3 293 466,59 €	2 486 043,51 €	49%	- 398 066,50 €	-11%
040	Opération ordre entre sections	- €	7 000,00 €	6 504,28 €	- €	93%	6 504,28 €	-
	Total dépenses investissement	3 691 533,09 €	6 769 929,00 €	3 299 970,87 €	2 486 043,51 €	49%	- 391 562,22 €	-11%

Les dépenses d'investissement correspondent aux principales dépenses d'équipement suivantes :

- 0,2 M€ au titre des études diverses telles que celles portant sur la déchèterie des Mureaux ou sur les études topographiques sur le territoire ;
- 3,1 M€ au titre des équipements et des travaux tels que la mise en place de points et de bornes d'apport volontaire, la commande de bacs, la mise en place de conteneurs, l'installation de bornes enterrées à Poissy, l'acquisition de trois broyeurs végétaux ainsi que des travaux de réfection aux déchèteries (accessibilité, dalle béton, abris pour les huiles, clôtures...).

ANNEXE 1 : FOCUS ENDETTEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O

Pour financer ses investissements 2022, la Communauté urbaine a mobilisé 10 M€ pour le budget principal souscrit auprès de la Banque Postale à la fin de l'année 2021. Dans le même temps 23,6 M€ d'emprunts ont été remboursés par anticipation afin de limiter l'impact de l'évolution des taux. Concernant le budget annexe eau potable, un emprunt de 6 M€ a été souscrit en 2022 mais ne sera mobilisé qu'en 2023.

Au 31 décembre 2022, l'encours à rembourser s'élevait à 152,9 M€ décomposé comme suit :

	31/12/2021	31/12/2022	
Encours	177 723 259,47 €	152 899 326,56 €	↘
Nbre d'emprunts	292	266	↘
Dispo. Ligne trésor.	- €	4 000 000,00 €	↗
Durée résiduelle	16 ans 5 mois	16 ans 8 mois	↗
Vie moy. Résiduelle	8 ans 5 mois	8 ans 6 mois	↗

La répartition de l'encours entre les différents budgets est décrite dans le tableau ci-dessous :

Budget	Capital restant dû	%
Budget Principal	106 137 859,25 €	69,42%
Budget Regie Assainissement	35 871 102,31 €	23,46%
Budget Regie de l'Eau Potable	10 890 365,00 €	7,12%
Total	152 899 326,56 €	100%

➤ Type de taux :

Type	Capital restant dû	%
Fixe	148 052 538,18 €	96,83%
Indexé	4 593 789,28 €	3,00%
Structuré	252 999,10 €	0,17%
Total	152 899 326,56 €	100%

La structure de la dette au 31 décembre 2022 présente les caractéristiques suivantes :

- Taux fixe (96,83 %) ;
- Taux variable (3,17 %), dont 26,9 % sont indexés au livret A, 19,7% à l'Euribor trois mois, 47,9 % TAG/TAM et 5,5 % autres (CMS, TEC/BTAN)). Les taux varient en fonction d'indices considérés comme peu risqués.

➤ Prêteur :

Prêteur	Capital restant dû	%
La Banque Postale	45 612 500,00 €	29,83%
Caisse d'Epargne	32 656 972,71 €	21,36%
Crédit Agricole	23 418 717,26 €	15,32%
Société Générale	19 534 561,51 €	12,78%
Ag. de l'eau Seine Normandie	15 022 362,61 €	9,83%
Sté de Fin. Local	12 046 087,44 €	7,88%
Crédit Coopératif	1 787 234,18 €	1,17%
Banque des Territoires	1 515 164,87 €	0,99%
Crédit Mutuel	810 321,02 €	0,53%
Dexia Crédit Local	491 040,91 €	0,32%
Etablissement Public de Coopération Intercommunale	4 364,05 €	0,00%
Total	152 899 326,56 €	100%

Au 31 décembre 2022, la Banque Postale devient le premier partenaire financier de la Communauté urbaine avec près de 29,83 % de l'encours de la dette devant la Caisse d'Epargne (21,36 %), le Crédit agricole reste le troisième partenaire financier avec 15,32 % de l'encours de dette.

➤ Tranche de taux :

Tranche de taux	Capital restant dû	%
0%-1%	101 257 106,26 €	66,22%
1%-2%	23 790 857,53 €	15,56%
2%-3%	885 463,14 €	0,58%
3%-4%	5 950 499,09 €	3,89%
4%-5%	19 336 039,73 €	12,65%
>5%	1 679 360,81 €	1,10%
Total	152 899 326,56 €	100%

Le taux global sur l'exercice 2022 était de 1,5 % contre 1,72 % sur l'année 2021, cette baisse s'explique par le remboursement par anticipation de prêt pour des taux supérieur à 1 %.

La majorité des emprunts ont un taux d'intérêt inférieur à 1 % notamment les emprunts souscrits auprès de la Banque postale en décembre 2021 pour un montant global de 29 M€ au taux de 0,67 %.

ANNEXE 2 : VISION D'ENSEMBLE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Attributions de compensation 2021

Dépenses de fonctionnement		2021	Recettes de fonctionnement		2021
739211	AC de fonctionnement à verser au titre de l'année N	67,7M€	73211	AC de fonctionnement à recevoir au titre de l'année N	4,1M€
73928	régularisations sur AC de fonctionnement à verser au titre des années antérieures	8,9M€	7328	régularisations sur AC de fonctionnement à recevoir au titre des années antérieures	2,3M€
Total fonctionnement		76,6M€	Total fonctionnement		6,4M€

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		2021
13246	AC d'investissement (année N / années antérieures)	5,4M€	13246	AC d'investissement (année N / années antérieures)	0,0M€
Total investissement		5,4M€	Total investissement		0,0M€

Attributions de compensation 2022

Dépenses de fonctionnement		2022	Recettes de fonctionnement		2022
739211	AC de fonctionnement à verser au titre de l'année N	65,5M€	73211	AC de fonctionnement à recevoir au titre de l'année N	3,4M€
73928	régularisations sur AC de fonctionnement à verser au titre des années antérieures	0,0M€	7328	régularisations sur AC de fonctionnement à recevoir au titre des années antérieures	0,0M€
Total fonctionnement		65,5M€	Total fonctionnement		3,4M€

Dépenses d'investissement		2022	Recettes d'investissement		2022
13246	AC d'investissement (année N / années antérieures)	-	13246	AC d'investissement (année N / années antérieures)	8,6M€
Total investissement		0,0M€	Total investissement		8,6M€